



PROJET

PERFORMANCE

FEDERAL

Fédération Française de DANSE

2021 / 2025

PARTIE STRATEGIQUE



I. Rappel de la vision fédérale

II. BILAN

- 1. Bilan olympiade*
- 2. Axes d'amélioration*

III. OBJECTIFS

- 1. En terme de transformation*
- 2. En terme de résultats*

IV. STRATEGIE

- 1. Préfigurer ce qu'il faudra être capable de faire pour remporter la médaille d'Or*
- 2. Anticiper le contexte spécifique des JOP*
- 3. Anticiper les évolutions règlementaires possibles*
- 4. Identifier les forces et les faiblesses du sportif / collectif et ses facteurs de risques intrinsèques.*
- 5. Analyser les forces et les faiblesses de la concurrence (aujourd'hui et demain)*
- 6. Hiérarchiser les déterminants de performance à optimiser en priorité sur l'olympiade.*

I. Rappel de la vision fédérale :

Cette vision nous invite à une réflexion sur la performance de haut niveau dans son contexte, dans son évolution et enfin dans les conditions de sa préparation. Le Projet de Performance Fédéral n'est donc pas la performance à laquelle il doit conduire, il n'est pas non plus la structure ou le groupe qui sont un de ses moyens d'action. Le concept est plus global, il inclut l'ensemble de la démarche permettant la mise en œuvre du projet dédié à la performance en toute cohérence et pertinence avec le projet fédéral de la FF Danse pour les années à venir.

La Fédération Française de Danse a pour objectif de mettre en place, avec tout partenaire souhaitant y participer, les conditions favorables à l'émergence des performances de haut niveau pour conquérir les podiums internationaux et d'en assurer durablement l'efficacité.

La performance est au cœur de la réflexion. Si la recherche de celle-ci est pilotée par la Fédération Française, il n'en demeure pas moins que cette performance reste l'objet exclusif du projet sportif de la danseuse ou du danseur concerné. Il convient donc de prendre en compte tout ce qui est de nature à favoriser son émergence :

- ✓ *l'encadrement, qui doit être identifié, formé et accompagné,*
- ✓ *les structures ou tout autre organisation ou dispositif donnant à la pratique le sens de l'excellence et du haut niveau, en cohérence avec le projet fédéral.*

Définir notre vision de la performance de haut niveau pour l'olympiade de Paris 2024, c'est aussi s'approprier les réalités d'un monde effervescent sur les plans économiques, technologiques et sociales. Dans ce cadre, il ne saurait y avoir de performance sportive sans la prise en compte de notre volonté résolue d'inscrire l'individu et son projet au centre du système. Cette position nous semble la seule à même de garantir la pertinence et l'efficacité de la mobilisation des différents moyens nécessaire à l'atteinte des objectifs poursuivis.

Les éléments de contexte :

La proximité de l'échéance olympique de Paris 2024 pour le Breaking, ainsi que la hauteur des objectifs attendus également pour la Danse de couple, reconnue de haut niveau (Latines et Standards), rendent nécessaire une approche pragmatique et réaliste dans l'accompagnement des projets de performance des danseuses et des danseurs. Il faut noter que la singularité contextuelle de l'arrivée du Breaking dans le programme olympique, induit une impérative adaptation, voire innovation, de nos modes usuels de fonctionnement.

L'inscription du Breaking en tant que sport additionnel dans le programme olympique des Jeux de Paris 2024 a amené la Fédération Française de Danse, à déployer beaucoup d'énergie et de moyens pour apporter le meilleur environnement possible à l'émergence de la performance dans cette discipline. La culture Hip-Hop de

laquelle le Breaking est issue a été préalablement prise en compte dans l'élaboration de toutes les dispositions d'organisation de l'activité et de préparation des danseuses et danseurs. Cette nécessité était la seule pouvant garantir l'adhésion des publics concernés par cette pratique.

A. Définir nos intentions :

1) Affirmer la prééminence des projets sportifs des danseuses et des danseurs dans l'élaboration des stratégies de préparation de la performance.

La « *performance sportive, acte unique, singulier et imprévisible* » (Cf F. BIGREL) qui est l'expression d'un sujet, implique un engagement total et inconditionnel. Au-delà des différents éléments quantifiables (programme d'entraînement, aménagements d'études, du temps de travail, hygiène de vie...) mis en œuvre dans le cadre du projet d'entraînement, c'est aussi l'état d'esprit dans lequel évolue le sportif qui va influencer la trajectoire de réussite. Equilibre de vie, confiance, plaisir, autonomie sont autant de concepts difficilement quantifiables, propres à chacun, mais qui demeurent des valeurs reconnues dans la réussite du projet. A ce titre, il est important de vérifier régulièrement si nous sommes en accord entre nos intentions et nos actes.

Du simple pas de danse à la stratégie globale des équipes de France de la Fédération Française de Danse, en passant par les différentes phases d'apprentissages de la compétition, c'est bien le sens que nous donnons à chacune de nos actions qui invite à donner le meilleur de soi-même.

L'athlète ne doit pas servir à légitimer un entraîneur, une structure, un système :

- Il n'est la « chose » de personne
- Chacun à son niveau doit faire preuve d'abnégation et d'humilité, mais également d'ambition !

2) Renforcer le pilotage de ces stratégies par la structuration et la concentration des moyens fédéraux.

La réussite d'un grand championnat, d'une compétition majeure, mais aussi d'un stage de préparation stratégique passe par une organisation logistique et technique sans faille. La présence de membres de l'équipe dédiés spécifiquement au soutien logistique et technique peut s'avérer un élément clé de la réussite de l'action. Les missions concernées par le soutien logistique et technique peuvent aussi déborder sur la prise d'informations (prise d'images vidéos par exemple) à la demande des entraîneurs et des danseurs, la compilation des données pour retour aux entraîneurs et aux danseurs. Si l'attitude et la posture du soutien doit rester, en toute circonstance, apaisante, il n'en demeure pas moins qu'il doit être disponible, fiable, à l'écoute et faire preuve d'empathie vis-à-vis des acteurs.

Une planification modélisée de la saison, ainsi qu'un Plan Cadre de Préparation seront proposés chaque saison par la Direction Technique Nationale à tous les danseurs inscrits en listes ministérielle. La planification modélisée fait référence à l'organisation de la saison en matière de dynamique des charges de travail au regard des objectifs des équipes de France et des contraintes spécifiques de chaque danseuse et danseur. Il s'agit d'un outil d'aide à la construction de la programmation de l'entraînement et certainement pas d'une recette. Pour autant, il est nécessaire que les danseurs inscrits dans une démarche de haut niveau soient en phase avec cette planification et plus particulièrement avec la planification modélisée afin d'optimiser les possibilités de réussite et d'analyse de la réalisation des objectifs.

3) Assurer l'accompagnement et le suivi de tous les acteurs identifiés dans la préparation de la Performance dans le cadre des équipes de France.

Tout au long de son parcours, le danseur est entouré d'une ou plusieurs personnes qui l'accompagnent dans l'émergence de son potentiel. Cette équipe, plus ou moins importante selon les individus, selon les moments de la carrière, doit fonctionner en collaboration et en phase avec le ou les objectifs du sportif, afin de favoriser, entre autres, sa confiance dans le projet. C'est dans la collaboration, le partage et la confrontation d'idées que nous gagnerons. Il est donc nécessaire d'entretenir un état d'esprit tourné vers la recherche de l'excellence au quotidien et le questionnement sans cesse renouvelé. Rigoureuse, ouverte, conquérante, ambitieuse, l'équipe de France doit évoluer dans un climat de confiance et de sérénité. L'expression de la plus-value de chacun, danseurs et entraîneurs, n'en sera que renforcée. De ce fait, un travail important d'accompagnement des personnes constituant cette équipe devra être réalisé. La mise à jour des savoirs, la montée en compétences sont autant d'enjeux cruciaux auxquels il nous faudra répondre.

Des questionnements :

- Comment partager une vision commune de la performance entre tous les acteurs ?
- Comment élever la capacité d'intervention de chacun ?

4) Permettre à chaque danseuse et danseur répertoriés (par son niveau de performance atteint et par la nature de son projet sportif) de bénéficier d'infrastructures de préparation et d'une cellule de performance adéquat à l'accompagnement de son projet, dans un dispositif validé et piloté par la D.T.N.

Cette volonté d'appréhender le développement global de l'individu permet de fonctionner en lien et en cohérence avec les différents interlocuteurs qui interviennent autour de l'athlète, d'identifier les ressources potentielles et de trouver un équilibre fonctionnel indispensable à l'épanouissement de l'individu, condition de la réalisation de performances. C'est ce que l'on nommera la "cellule de performance" qui sera propre à chaque danseuse et danseur et qui devra être clairement identifiée par la DTN.

La priorité est donnée à l'identification et bien sûr à l'accompagnement des danseu(ses)rs pouvant être référencés dans la cellule Performance 2024 et le « *cercle haute performance* » défini par l'Agence Nationale du Sport.

II. Bilan

2.1. Bilan olympiade

Cette olympiade restera marquée, pour la FF Danse par 2 faits majeurs :

- L'officialisation par le C.I.O. en décembre 2019, de l'inscription du Breaking au programme additionnel des Jeux Olympiques de PARIS 2024.
- La crise sanitaire mondiale qui a paralysé et désorganisé l'ensemble des compétitions sportives mondiales.

Au regard de ces 2 éléments, il convient de différencier nos deux disciplines reconnues de haut niveau par le ministère chargé des Sports :

A. Le Breaking :

Sa reconnaissance par le MJS en tant que discipline sportive de haut niveau date du 22 septembre 2019. Les moyens de l'Etat, via l'ANS, ont depuis cette date augmentés largement :

- nomination d'un Directeur de la Performance au 01/09/2019,
- signature d'un contrat de performance avec une allocation de 210 000€ en 2020 et 230 000€ en 2021 pour cette discipline,
- allocation en 2021 d'une somme de 40 000€ dans le cadre du Sport Data Hub et du recrutement d'un Data Scientist.
- recrutement d'un entraîneur national Breaking en Contrat de Préparation Olympique depuis février 2021.

La reconnaissance du caractère de haut niveau de cette discipline a induit l'inscription officielle de danseu(ses)rs sur les listes ministérielles :

2020	Espoirs/coll.Nat.		Haut Niveau		Total
	F	H	F	H	
Breaking	3	8	5	9	25
Danse par couple	12	8	2	6	28
TOTAL	15	16	7	15	53

2021	Espoirs/coll.Nat.		Haut Niveau		Total
	F	H	F	H	
Breaking	3	11	5	9	28
Danse par couple	9	7	4	7	27
TOTAL	12	18	9	16	55

2022	Espoirs/coll.Nat.		Haut Niveau		Total
	F	H	F	H	
Breaking	15	17	4	10	46
Danse par couple	10	10	3	3	26
TOTAL	25	27	7	13	72

L'identification des compétitions mondiales de Breaking permettant une inscription en liste de haut niveau s'est principalement faite sur des événements ne relevant pas d'une gestion de la WDSF. En effet, la fédération internationale n'a jusqu'à présent pas mis en place de circuit mondial « officiel » (seuls ont été organisés un Championnat d'Europe et un Championnat du Monde WDSF).

Grille d'analyse de la situation de la discipline Breaking en fonction de l'échéance olympique de PARIS 2024 :

Ce tableau représente un résumé de la situation de cette discipline selon :

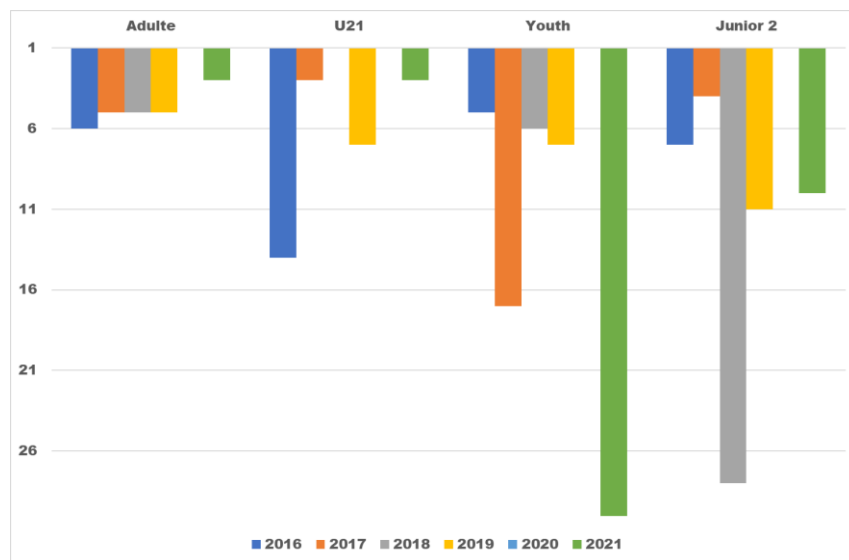
- 6 domaines (sportif, staff, management, stratégie, environnement et leadership)
 - Ces 6 domaines sont chacun déclinés en différentes actions
- Pour chaque action, sont déterminés des facteurs clés de réussite et une analyse de la situation. Un ordre d'importance (1 à 4) est attribué à chaque action.
 - Enfin un niveau de priorité de mise en œuvre est affecté à chaque action (1 pas prioritaire à 12 très prioritaire).

DOMAINE	LEVIER pour agir sur la performance	Action	OBSERVATIONS (facteurs clés de succès, freins à la mise en œuvre, analyse partagée avec l'ANS,...)	Importance pour la réussite du projet	PRIORITE
SPORTIF	Qualité de vie du sportif	Les conditions financières et autres avantages proposés permettent aux sportifs de se concentrer pleinement sur son projet sportif	Les athlètes les + âgés ont le statut d'intermittent du spectacle qui leur garanti un certaine stabilité socio-professionnelle. Des contacts avec des entreprises existent mais restent pour l'instant très limités. L'intermittence nécessite une certain nombre de "cachets" et ceux-ci nécessitent une mobilisation des sportifs sur des périodes peu négociables.	4	12
	Formation scolaire et universitaire	Les formations sont adaptées et permettent la mise en place de la charge d'entraînement et du programme de compétition sans contrainte	Les sportifs scolarisés peinent à obtenir des aménagements d'horaires.	2	6
	Identification des forts potentiels	Une méthode d'identification des sportifs (résultats sportifs, courbes de progression) est mise en place au niveau national et permet d'acculturer les clubs et les structures du programme d'Accession	La majorité des compétitions ne sont pas identifiées sous l'égide de la FF Danse. Le référencement des sportifs reste très compliqué, notamment du fait qu'ils ne sont pas licenciés à la FF Danse.	3	9
STAFF	Qualité de l'encadrement technique	Les entraîneurs en place ont une expérience avérée des JOP et ont déjà obtenu des résultats probants sur la scène internationale	Les entraîneurs ne possèdent pas de formation initiale spécifique à la performance et on donc une connaissance empirique des paramètres de la performance de haut niveau.	4	12
	Rémunération	La rémunération des entraîneurs est à la hauteur des enjeux sportifs et de la concurrence des meilleures nations mondiales	Les différents intervenants ne sont pour le moment, pas ou peu rémunérés lors de l'encadrement des actions. Un poste d'entraîneur national a été créé le 01/02/2021.	3	9
	Développement des compétences	Le développement des compétences est formalisé et efficient pour tous les entraîneurs identifiés	Un référentiel du métier d'entraîneur de Breaking est en cours de finalisation à la FF Danse.	2	6
MANAGEMENT	Acculturation à la HP	Un programme visant à capitaliser, à diffuser des connaissances au profit des acteurs de la haute performance est mis en œuvre	Un programme d'accompagnement des entraîneurs existe au sein de la FFDanse	2	4
	Stratégie RH	Une stratégie en ressources humaines est déployée pour assurer la continuité du projet	Le staff est maintenant identifié et les rôles de chacun se stabilisent sur les différents champs (suivi de l'entraînement, préparation physique, médical et paramédical, suivi socio-professionnel, accompagnement des entraîneurs)	3	6
	Programme de compétition	Les compétitions sont planifiées en prenant en compte l'ensemble des règles définies par la fédération internationale et l'objectif prioritaire annuel	Le Championnat de France (ainsi que les différentes compétitions sélectives) est programmé. Au niveau mondial, les dates des compétitions ne sont pas encore connues	3	6
	Conditions de préparation	Tout au long de l'année, les conditions de préparation sont optimales et adaptées pour garantir une meilleure assimilation de la charge d'entraînement et la prévention des blessures	3 établissements (INSEP, CREPS Dijon et Montpellier) sont en relation avec la FF Danse pour permettre aux sportifs de s'entraîner au quotidien dans de bonnes conditions.	3	6

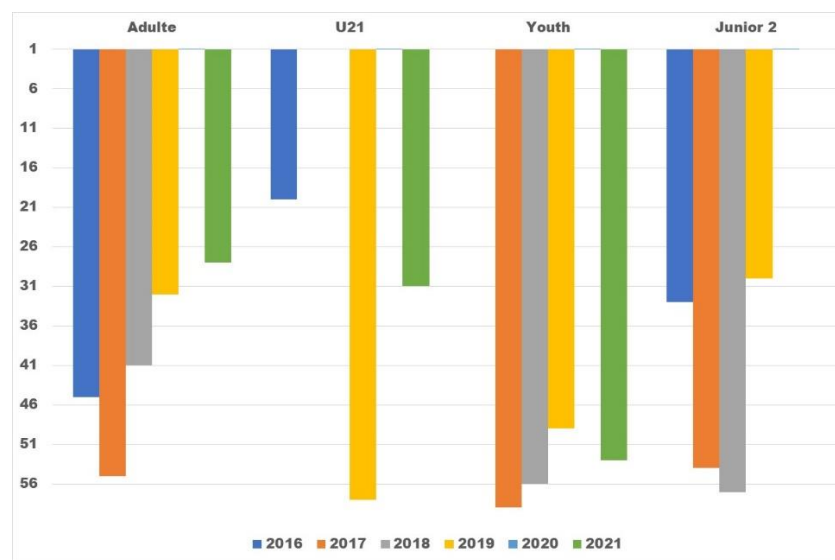
STRATEGIE	Structures d'entraînement	Les structures permanentes d'entraînement sont à la hauteur des enjeux sportifs	utilisation des établissements du MJS	3	6
	Matériel	Le matériel mis à disposition permet de travailler dans des conditions optimales de préparation mais aussi de procéder à des relèves de données à l'entraînement et en compétition	acquisition en 2020 d'une solution de captation vidéo qu'il faudra compléter en 2021.	3	6
	Equipements	Les équipements mis à disposition sont aux normes des grandes compétitions de référence et adaptés à l'exigence de la préparation des sportifs		2	4
	Innovation technologique	L'innovation technologique est intégrée au projet de performance	Peu, voir pas de culture en la matière	2	6
	Encadrement médical et paramédical	Les médecins et les kinés/ostéopathes des sportifs en période d'entraînement et de compétition sont suffisamment disponibles pour répondre aux besoins des sportifs	Le staff médical est en finalisation de constitution avec un médecin, des kinésithérapeutes et ostéopathes. Pas de disponibilité quotidienne pour le moment.	4	12
	Staff intégré	L'expertise en sciences du sport est coordonnée et intégrée à l'encadrement quotidien des sportifs	Peu de culture en la matière pour le moment	3	12
	Data	L'utilisation de la data est intégrée au pilotage du projet de performance	La mise en place de la captation de données n'existe pas pour l'instant mais est en cours de conception	2	8
ENVIRONNEMENT	Transfert de talent	Une stratégie déclinée en plans d'actions favorise le transfert entre discipline, de spécialité ou d'épreuves en interne ou entre fédération	Sujet sensible sur le plan culturel et qui, au regard des délais d'opérationnalité ne semble que peu envisageable	1	4
	Naturalisation	Une stratégie d'opportunité est une possibilité intégrée au projet de performance	Pas pour l'instant, mais envisageable	1	3
	Règlement	Le règlement international est pleinement maîtrisé pour anticiper les éventuelles contestations ou pour dégager des gains marginaux	Celui-ci n'est pas figé pour le moment par la WDSF. Le corps arbitral international est en cours de conception!	3	9
	Influence sportive	Le lobbying à l'international est intégré pour pouvoir influencer certaines évolutions sportives	La France est présente dans les discussions, notamment par la voie de l'entraîneur national de la FF Danse.	4	8
LEADERSHIP	Organisation RH	Chaque acteur a un rôle bien déterminé et apporte une valeur ajoutée à la dynamique d'équipe	Le projet de performance du Breaking mobilise tous les services de la FF Danse	3	6
	Culture HP	Les valeurs communes de la fédération sont partagées par l'ensemble des acteurs fédéraux	Une "accoutumance" est nécessaire car l'activité Breaking n'était pas organisée par la FF Danse jusqu'à présent. Cette activité découvre l'organisation de la pratique sportive en général et la performance de haut niveau en particulier	3	9
	Implication fédérale	La fédération investit humainement et financièrement dans son projet de performance	Très fort investissement fédéral sur ces deux sujets	4	4

B. Les danses Latines et Standards :

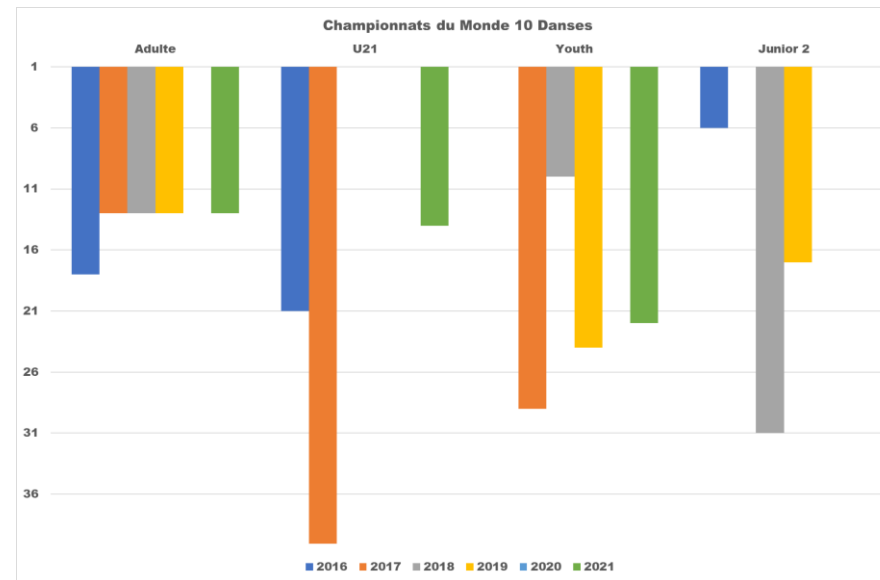
Les résultats sportifs 2016 – 2021 :



Places obtenues aux Championnats du Monde Latines



Places obtenues aux Championnats du Monde Standards



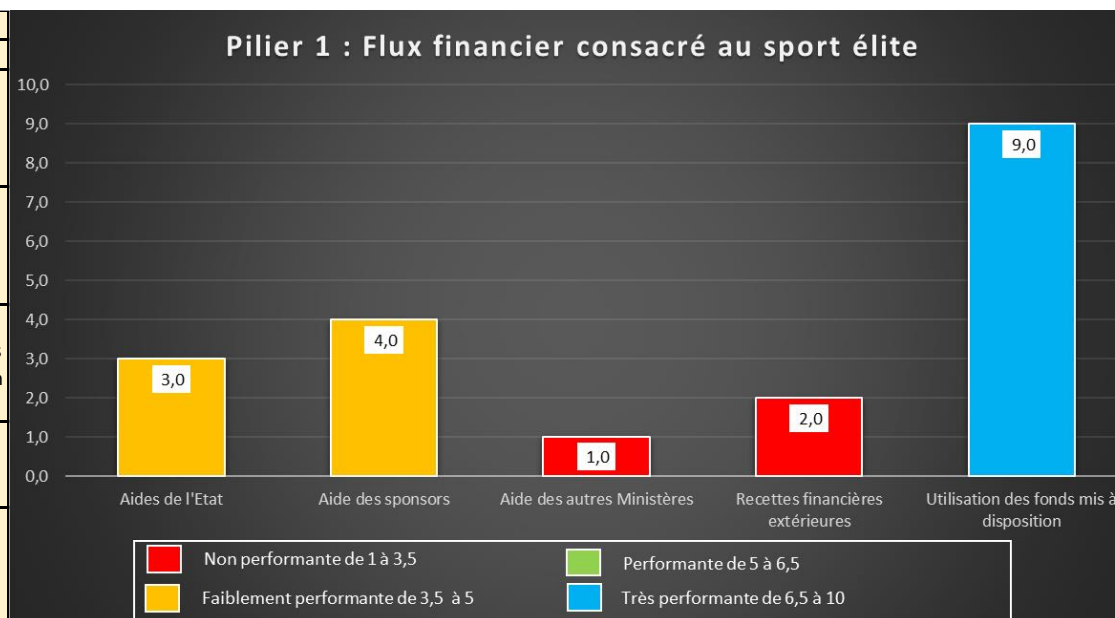
Places obtenues aux Championnats du Monde 10 Danses

Afin d'aborder les différents éléments de bilan pour les danses Latines et Standards, nous nous sommes appuyé sur la méthode **SPLISS** (Sport Policy factors Leading to International Sporting Success).

Le modèle SPLISS se compose de 9 PILIERS et d'environ 100 facteurs critiques de succès (CSF) qui ont été identifiés comme les principaux moteurs des politiques de sport d'élite réussies au niveau d'une politique nationale globale. Il a été largement utilisé par les nations du monde entier pour évaluer les politiques du sport d'élite. A noter que pour notre analyse, nous avons retenus 8 des 9 piliers proposés par la méthode.

Pilier N°1 : Flux financier consacré au sport de performance :

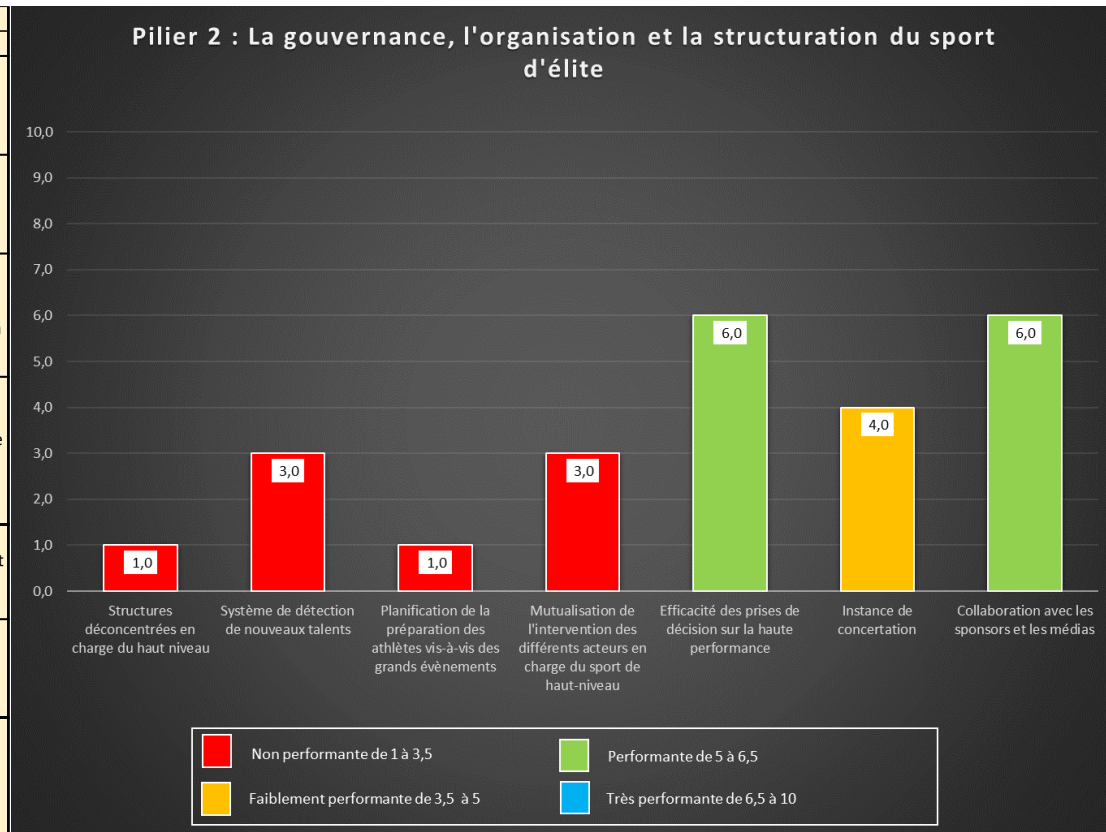
Pilier 1 : Flux financier consacré au sport élite		
Items	Note	Justification
Aides de l'Etat	3,0	Les aides de l'Etat proviennent principalement du contrat de performance attribuées par l'ANS. L'Etat met également à disposition des cadres techniques (DTN, Directeur Performance).
Aide des sponsors	4,0	La grande majorité des partenariats consiste en des réductions financières pour les licenciés. Certains, tel que Panzeri, font des dons matériels (survêtements pour les équipes de France).
Aide des autres Ministères	1,0	Aucune aide provenant des autres Ministères n'est apportée. Bien qu'intéragissant avec le Ministère de la culture, les aides pouvant être apportées ne sont pas orienté vers la dimension sportive de la danse.
Recettes financières extérieures	2,0	Des recettes peuvent exister mais elles sont faibles.
Utilisation des fonds mis à disposition	9,0	Les fonds alloués à la haute performance ne sont pas très élevés mais sont utilisés en totalité pour servir les équipes de France de la FFDanse.



Note globale : 3,8/10

Pilier N°2 : gouvernance, organisation et structuration :

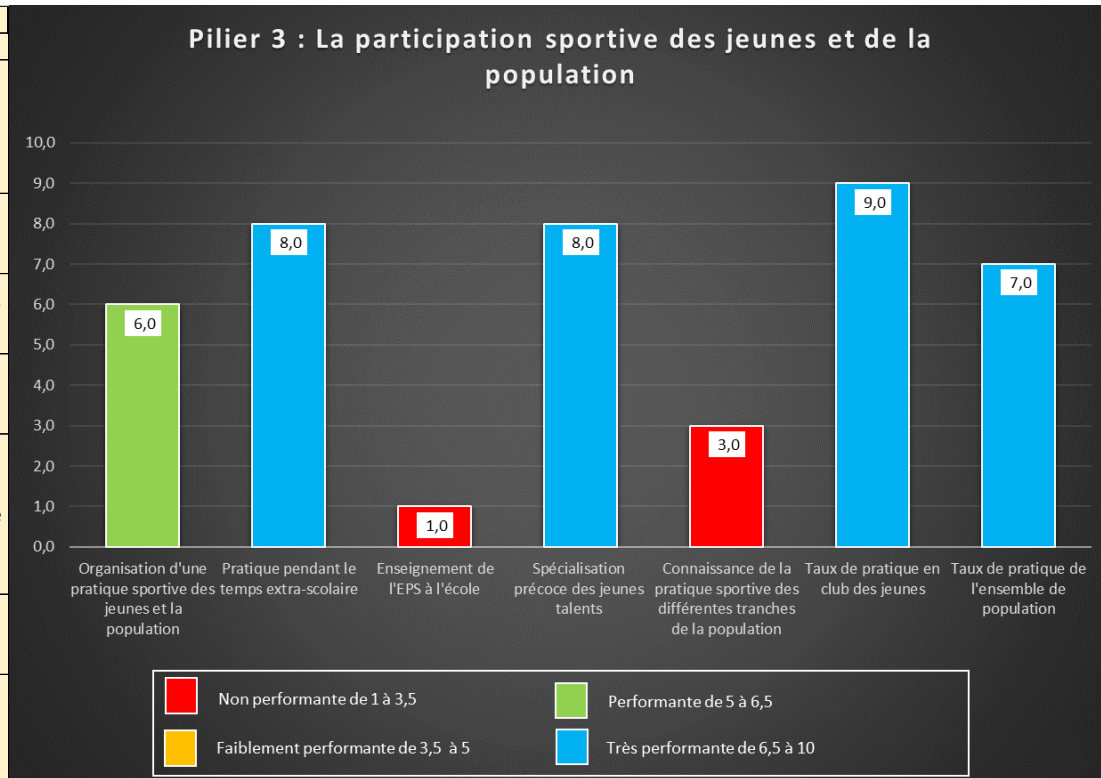
Pilier 2 : La gouvernance, l'organisation et la structuration du sport d'élite		
Items	Note	Justification
Structures déconcentrées en charge du haut niveau	1,0	Les structures existantes sont indépendantes. Elles sont généralement liés à des écoles de danse. La fédération n'intervient pas à ce niveau.
Système de détection de nouveaux talents	3,0	La détection se fait via l'utilisation de l'animation nationale (compétitions) mais reste relativement rare et peu structurée. Il n'y a pas de critères clairement définis sur lesquels baser ce processus de détection.
Planification de la préparation des athlètes vis-à-vis des grands événements	1,0	La fédération n'est pas impliquée dans la planification, elle est prise en charge par les professeurs de danse. Très souvent, elle se rapporte uniquement à des intentions sans la mise en place d'un plan clair, structuré et formalisé.
Mutualisation de l'intervention des différents acteurs en charge du sport de haut-niveau	3,0	Le directeur de performance est dédié à cette tâche, il intervient dans l'accompagnement des entraîneurs. Il n'existe pour le moment que très peu de partage des connaissances et de compétences entre les entraîneurs.
Efficacité des prises de décision sur la haute performance	6,0	L'apparition d'un poste dédié à la haute performance permet de favoriser l'efficacité de la prise de décision.
Instance de concertation	4,0	Un groupement des entraîneurs dit "élite" existe mais son rôle n'est pas clairement défini. La volonté est de remplacer ce groupe par la mise en place de cellules portant sur des thématiques spécifiques.
Collaboration avec les sponsors et les médias	6,0	Les équipementiers en partenariat avec la fédération (panzeri / make up forever/ etc.) sont présents sur les championnats de France. Les médias sont très peu présents et peu relayés, les championnats nationaux et compétitions internationales majeures ne sont pas télé-diffusés.



Note globale : 3,4/10

Pilier N°3 : participation sportive des jeunes et de la population :

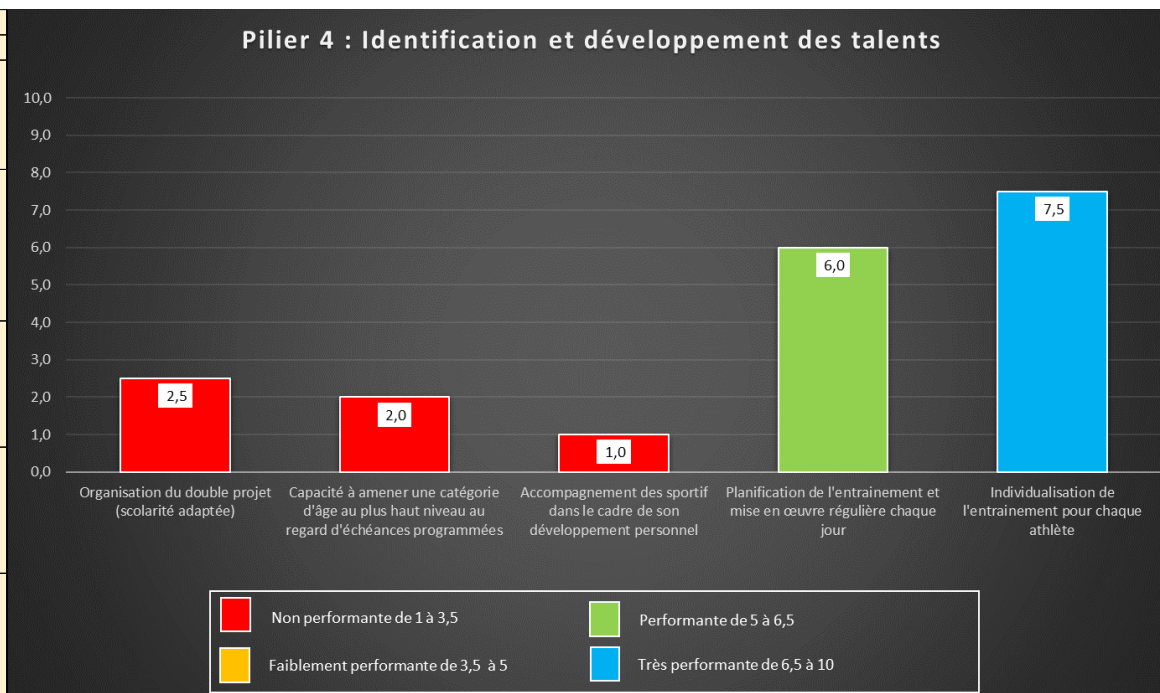
Pilier 3 : La participation sportive des jeunes et de la population		
Items	Note	Justification
Organisation d'une pratique sportive des jeunes et la population	6,0	Le passport danse et les coupons sport permettent de favoriser l'adhésion des pratiquants et l'accès à la pratique. La mise en place de compétitions de proximité va dans ce sens.
Pratique pendant le temps extra-scolaire	8,0	La totalité du temps de pratique se fait dans le cadre extra-scolaire.
Enseignement de l'EPS à l'école	1,0	Absent de l'enseignement de l'EPS, les enseignants interrogés font état d'un manque de compétence dans le domaine
Spécialisation précoce des jeunes talents	8,0	Hyper spécialisation technique, oubli des autres paramètres de la performance. Spécialisation dans le style de pratique
Connaissance de la pratique sportive des différentes tranches de la population	3,0	Une idée est donnée par "danse avec les stars" mais la vision transmise est nullement fidèle à la réalité. Cela engendre une méconnaissance de la discipline.
Taux de pratique en club des jeunes	9,0	Une grande partie des licenciés sont des jeunes. L'existence d'une seconde fédération ("AMDF" absorbe un certain nombre de pratiquants)
Taux de pratique de l'ensemble de la population	7,0	Si nous considérons la danse de salon comme une introduction à la danse sportive le nombre de pratiquants est important toutefois, la proportion de couples décidant de s'engager en compétition est peu élevée.



Note globale : 6/10

Pilier N°4 : identification et développement des talents :

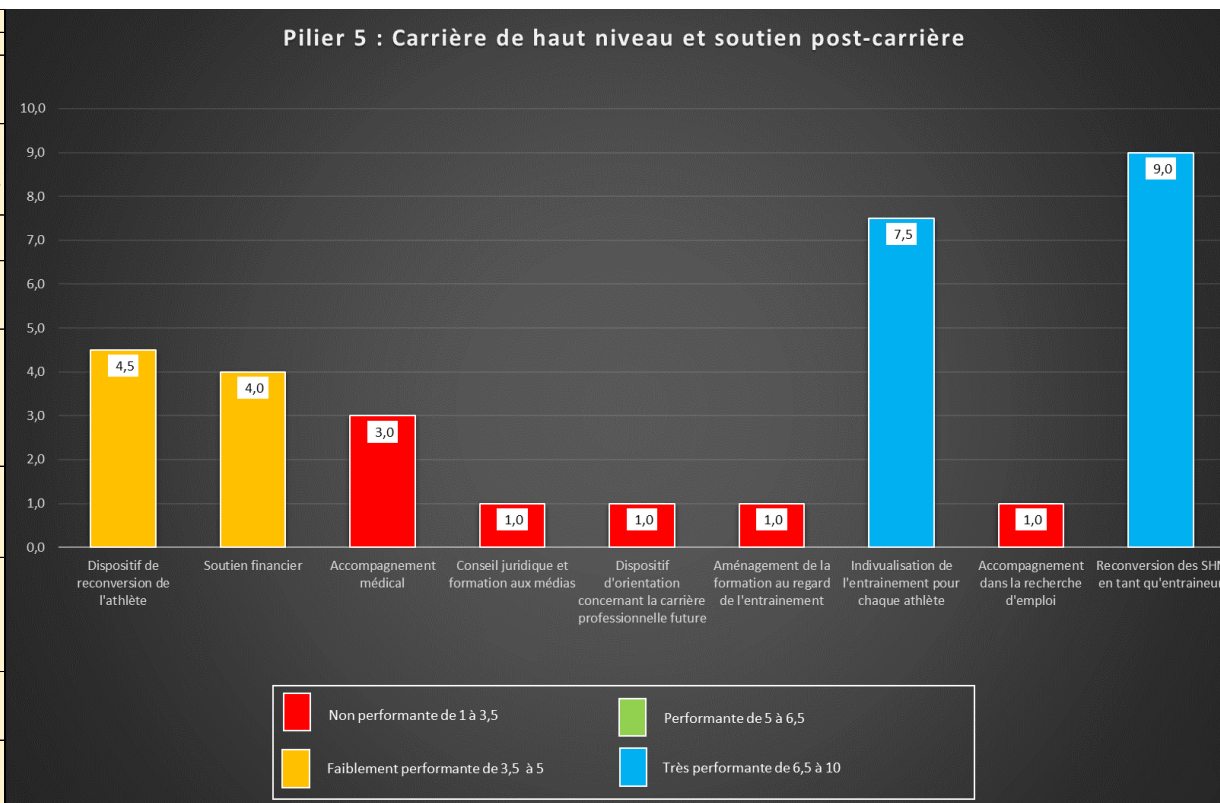
Pilier 4 : Identification et développement des talents		
Items	Note	Justification
Organisation du double projet (scolarité adaptée)	2,5	Les avantages sont ceux liés au statut de SHN, la direction technique est peu impliquée dans la mise en œuvre de cette organisation.
Capacité à amener une catégorie d'âge au plus haut niveau au regard d'échéances programmées	2,0	Très peu d'actions sont effectuées dans ce sens, cela passe par une aide financière pouvant être allouée aux personnes concernées.
Accompagnement des sportif dans le cadre de son développement personnel	1,0	Aucune action n'est effectuée pour le moment.
Planification de l'entraînement et mise en œuvre régulière chaque jour	6,0	Il n'y a pas de planification formalisée mais certaines actions existent. Les contenus techniques des différentes séries peuvent toutefois être assimilés à une "planification" des premières années de pratique (≈ 4 années)
Individualisation de l'entraînement pour chaque athlète	7,5	L'utilisation des cours particuliers permet une forte individualisation des contenus mais cela se fait sans adaptation de la discipline à l'individu. Il n'y a pas de recherche individuelle des caractéristiques propres à l'individu et au couple.



Note globale : 3,8/10

Pilier N°5 : carrière de haut niveau et soutien post-carrière :

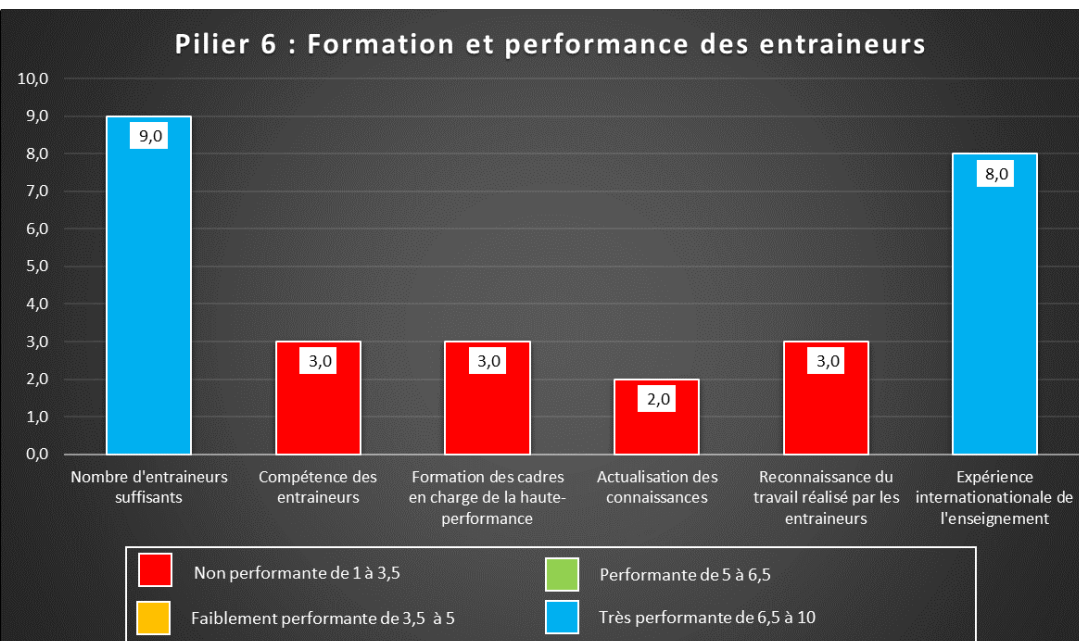
Pilier 5 : Carrière de haut niveau et soutien post-carrière		
Items	Note	Justification
Dispositif de reconversion de l'athlète	4,5	La fédération facilite la reconversion en tant que juge national via le "circuit de haute performance"
Soutien financier	4,0	Une aide financière annuelle est allouée aux SHN en activité. Elle est établie en fonction des besoins du pratiquant. Cette aide est relativement faible au regard des sommes dépensées par le couple.
Accompagnement médical	3,0	Une légère assistance médicale (kinésithérapeute) est présent en compétition internationale
Conseil juridique et formation aux médias	1,0	Aucune action n'est effectuée pour le moment.
Dispositif d'orientation concernant la carrière professionnelle future	1,0	Aucune action n'est effectuée pour le moment.
Aménagement de la formation au regard de l'entraînement	1,0	Aucune action n'est effectuée pour le moment.
Individualisation de l'entraînement pour chaque athlète	7,5	L'utilisation des cours particuliers permet une forte individualisation des contenus mais cela se fait sans adaptation de la discipline à l'individu. Il n'y a pas de recherche individuelle des caractéristiques propres à l'individu et au couple.
Accompagnement dans la recherche d'emploi	1,0	Aucune action n'est effectuée pour le moment
Reconversion des SHN en tant qu'entraîneur	9,0	Ce phénomène est très présent, la plupart des SHN donnent des cours simultanément à leur carrière de danseur.



Note globale : 3,6/10

Pilier N°6 : formation et performance des entraîneurs :

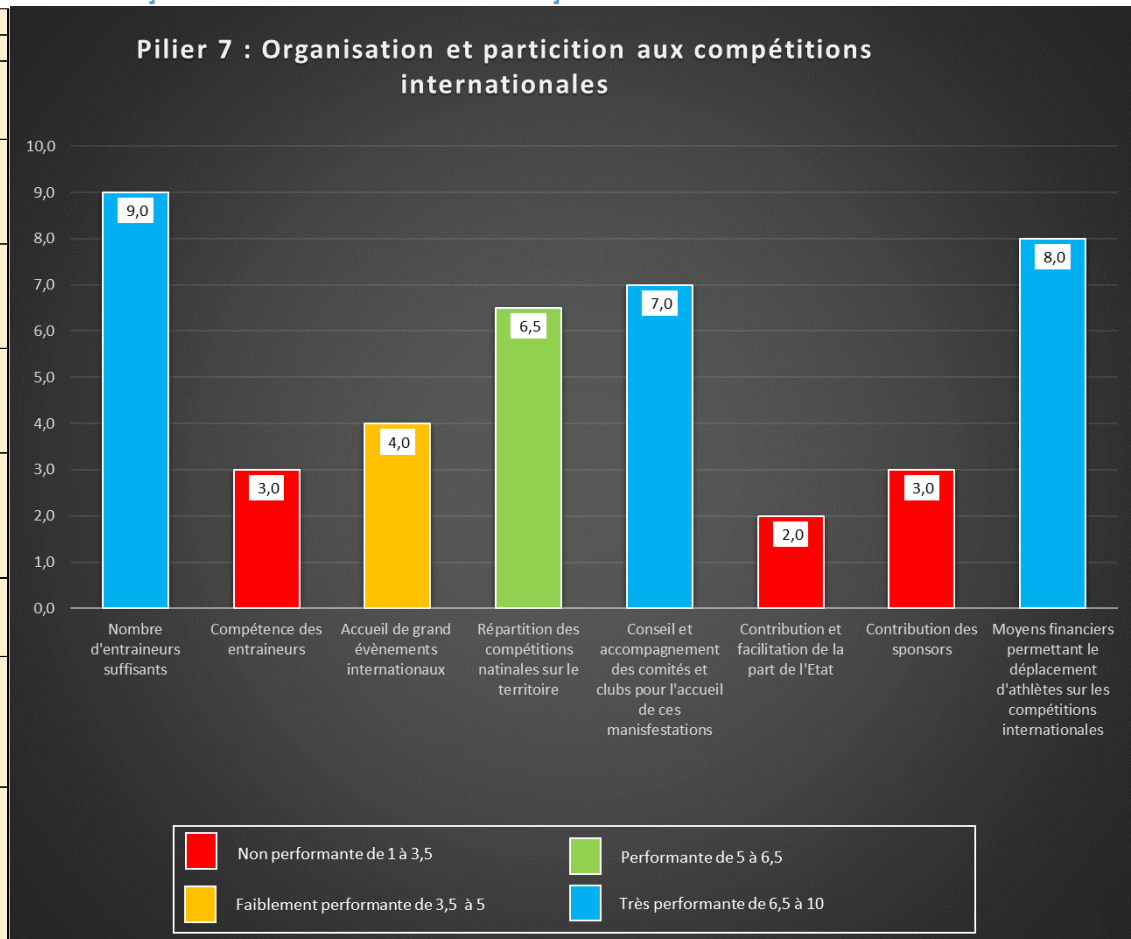
Pilier 6 : Formation et performance des entraîneurs		
Items	Note	Justification
Nombre d'entraîneurs suffisants	9,0	Le nombre des professeurs disponibles semble être amplement suffisant, leur répartition sur le territoire est cependant très inégale.
Compétence des entraîneurs	3,0	Il leur manque un grand nombre de connaissances issues du champ sportif. Il dispose d'une vision extrêmement ciblée sur la technique. Ceci peut être associé à une absence de formation initiale sur l'entraînement.
Formation des cadres en charge de la haute performance	3,0	Le début des formations datant de moins d'une année, elles restent pour le moment à un niveau embryonnaire.
Actualisation des connaissances	2,0	L'actualisation des connaissances portent sur les nouvelles règles, les évolutions de style et les méthodes utilisées. La fédération est, pour l'heure peu impliquée dans cette tâche.
Reconnaissance du travail réalisé par les entraîneurs	3,0	Les professeurs font leur auto-promotion. La valorisation fédérale se résume à la prise en charge financière pour les déplacements internationaux.
Expérience internationale de l'enseignement	8,0	Les professeurs en charge du haut niveau interviennent régulièrement lors de training camp internationaux. Cela traduit une reconnaissance internationale de leurs compétences.



Note globale : 4,7/10

Pilier N°7 : organisation et participation aux compétitions internationales :

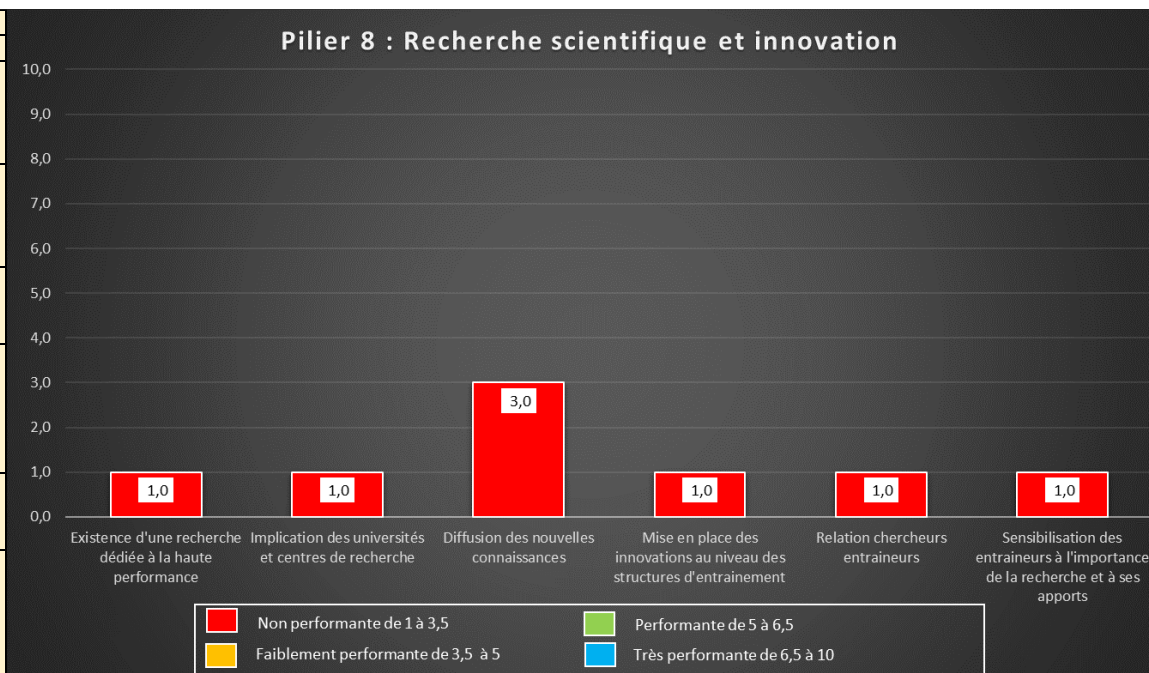
Pilier 7 : Organisation et participation aux compétitions internationales		
Items	Note	Justification
Nombre d'entraîneurs suffisants	9,0	Le nombre des professeurs disponibles semble être amplement suffisant, leur répartition sur le territoire est cependant très inégale.
Compétence des entraîneurs	3,0	Il leur manque un grand nombre de connaissances issues du champ sportif. Ils disposent d'une vision extrêmement ciblée sur la technique. Ceci peut être associé à une absence de formation initiale sur l'entraînement.
Accueil de grand événements internationaux	4,0	Peu par rapport à ce que la FFD représente au niveau international, la FFD est l'une des fédérations les mieux structurées de la WDSF. Il n'y a pas de stratégie nationale/fédérale clairement établie.
Répartition des compétitions nationales sur le territoire	6,5	Le nombre de compétitions est relativement important mais dans des zones géographiques relativement restreintes.
Conseil et accompagnement des comités et clubs pour l'accueil de ces manifestations	7,0	Un accompagnement est proposé par la fédération avec la mise en place d'un cahier des charges facilitant la gestion de l'organisation.
Contribution et facilitation de la part de l'Etat	2,0	Les différentes instances de l'Etat sont très peu sollicitées, leurs contributions sont donc très faibles.
Contribution des sponsors	3,0	Les sponsors fédéraux sont peu sollicités en dehors des championnats officiels. Les organisateurs de compétitions font appels à des sponsors spécialement pour l'évènement. La contribution des sponsors pour la participation aux compétitions est inexistante.
Moyens financiers permettant le déplacement d'athlètes sur les compétitions internationales	8,0	Les déplacements sont en grande partie pris en charge par la fédération. Toutefois, le STAFF proche du couple est extrêmement réduit.



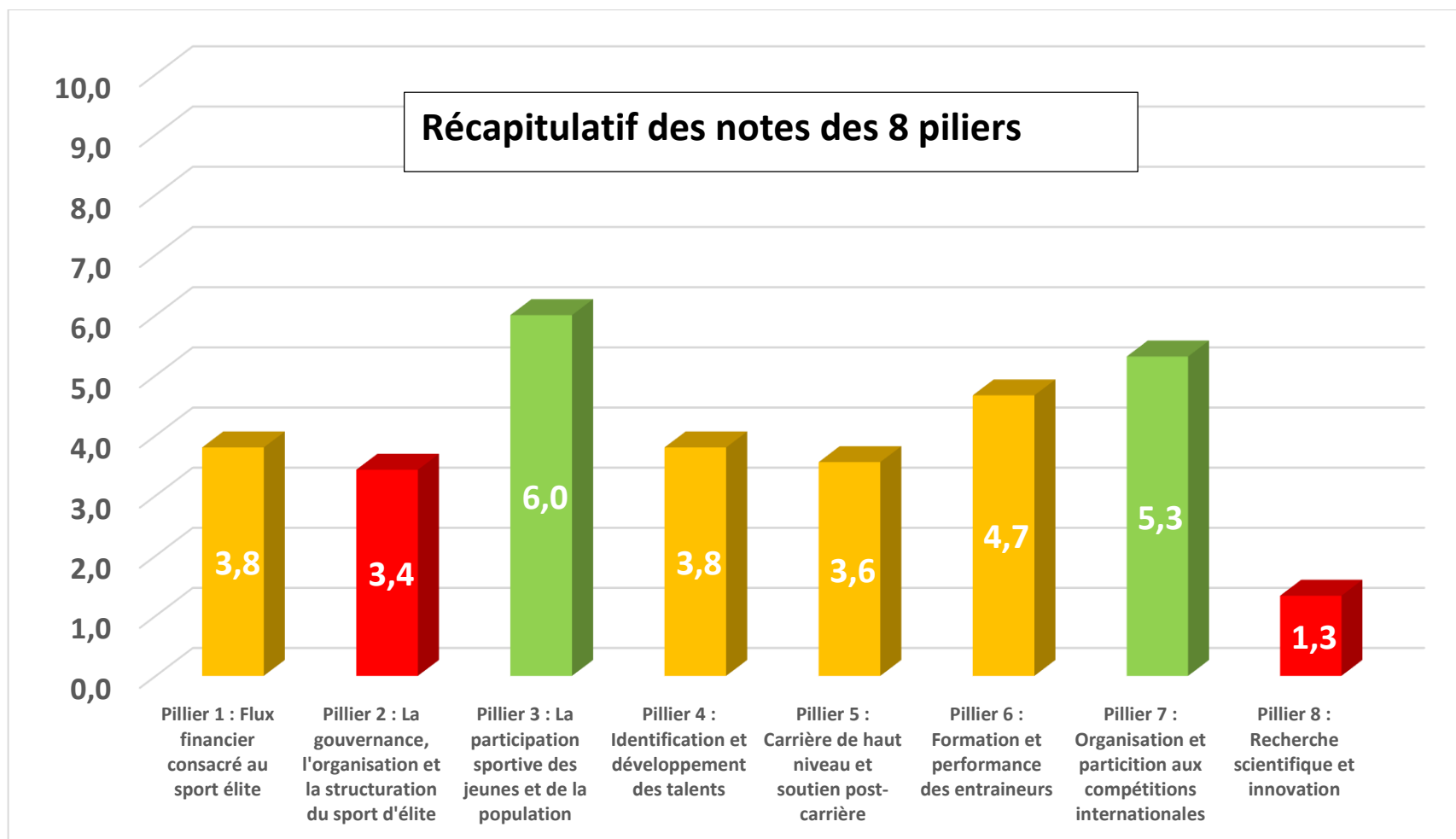
Note globale : 5,3/10

Pilier N°8 : recherche scientifique et innovation :

Pilier 8 : Recherche scientifique et innovation		
Items	Note	Justification
Existence d'une recherche dédiée à la haute performance	1,0	Aucune action n'est effectuée pour le moment.
Implication des universités et centres de recherche	1,0	Aucune action n'est effectuée pour le moment.
Diffusion des nouvelles connaissances	3,0	Mise en place d'un cycle de visioconférence permettant de sensibiliser les entraîneurs et les athlètes à ces thèmes.
Mise en place des innovations au niveau des structures d'entraînement	1,0	Aucune action n'est effectuée pour le moment.
Relation chercheurs entraîneurs	1,0	Aucune action n'est effectuée pour le moment.
Sensibilisation des entraîneurs à l'importance de la recherche et à ses apports	1,0	Aucune action n'est effectuée pour le moment.



Note globale : 5,3/10



2.2. Axes d'amélioration

2.1.2. Breaking

Les éléments de bilan font apparaître plusieurs priorités :

- ✓ **Domaine sportif** : agir sur la qualité de vie de l'athlète afin de lui permettre un investissement à 100% dans sa préparation sportive.
- ✓ **Staff technique** : agir sur la qualité de l'encadrement technique en garantissant un statut « professionnel » aux intervenants référencés et en leurs permettant de bénéficier d'un accompagnement professionnel (formation continue).
- ✓ **Domaine stratégique** : agir sur la disponibilité d'un staff médical et paramédical au quotidien pour les athlètes, ainsi que sur les moyens scientifiques d'accompagnement de la performance.

2.2.2. Danses Latines et Standards

Les éléments de bilan font apparaître plusieurs priorités :

- ✓ **Staff technique** : agir sur la qualité de l'encadrement technique en permettant une formation continue des intervenants référencés.
- ✓ **Management du projet sportif** : agir sur la qualité des conditions de préparation et sur la formalisation des éléments de planification.
- ✓ **Domaine stratégique** : agir sur l'identification et l'utilisation des données issues des sciences du sport.
- ✓ **Environnement** : agir sur la présence de la France dans les différentes instances internationales pour en maîtriser les évolutions.

3. OBJECTIFS

2.1. En terme de transformation

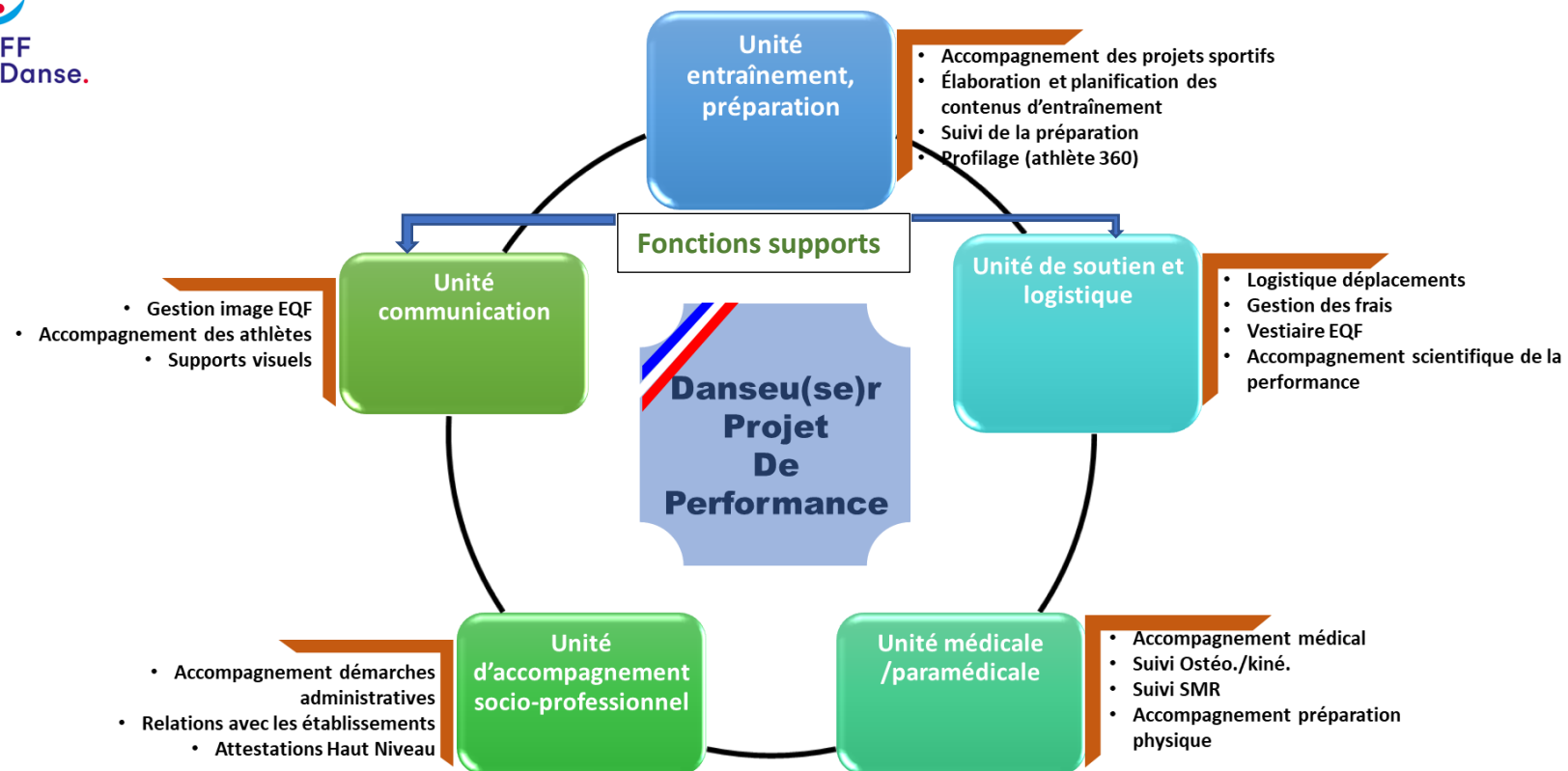
La mise en œuvre de ces améliorations prendra corps dans la formalisation d'une structuration de la DTN reposant sur les éléments suivants :

Identification de 5 unités de performance spécifiques :

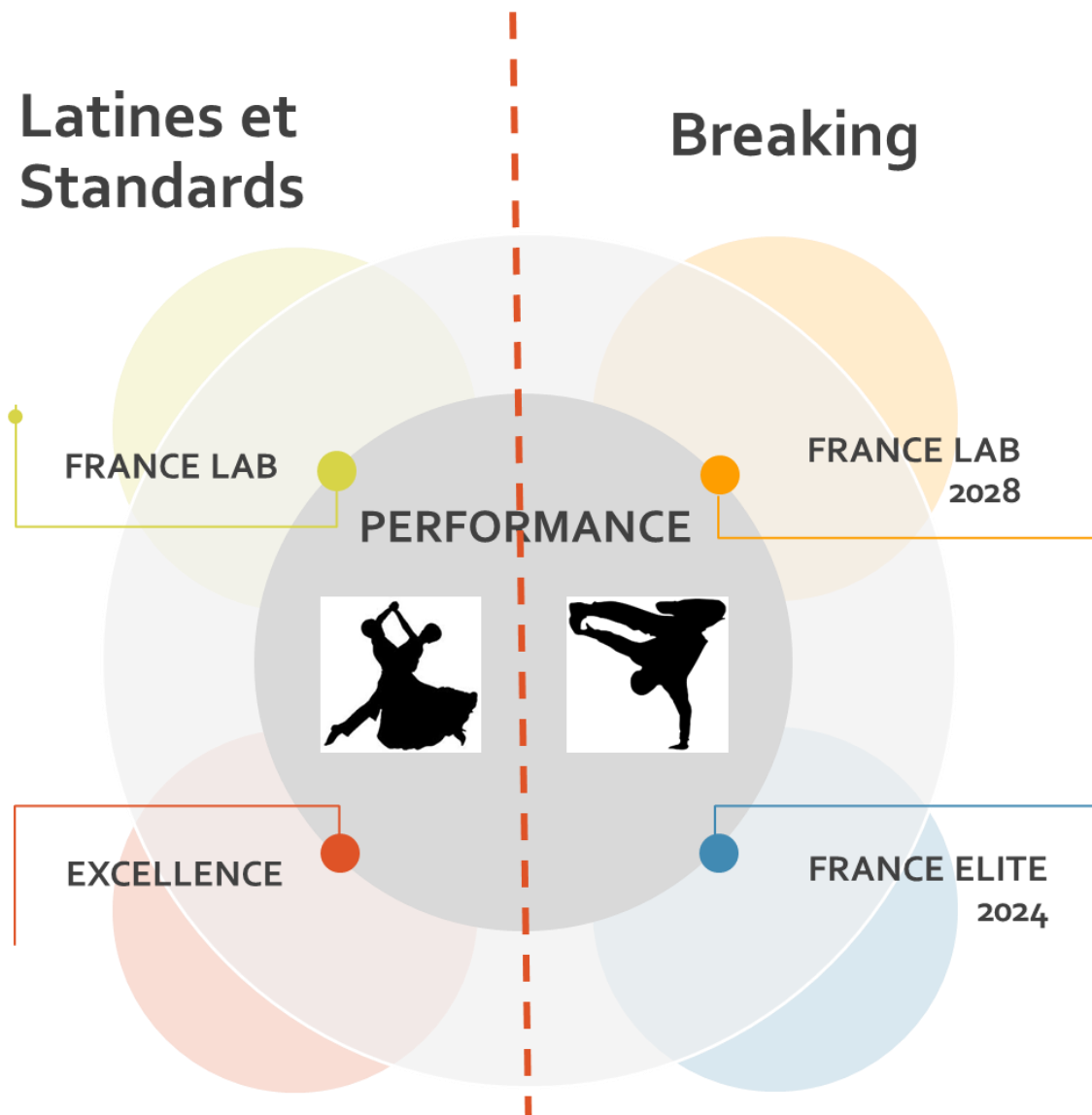
- ❖  Unité d'entraînement/préparation sportive :
 - Accompagnement des projets sportifs
 - Elaboration et planification des contenus d'entraînement
 - Suivi de la préparation quotidienne
 - Accompagnement préparation physique (profilage athlète 360)
- ❖  Unité de soutien et logistique :
 - Logistique des déplacements
 - Gestion des frais
 - Vestiaire équipe de France
 - Accompagnement scientifique de la performance
- ❖  Unité médicale et paramédicale :
 - Accompagnement médical
 - Suivi ostéopathique et kinésithérapique
 - Suivi Surveillance Médicale Réglementaire
- ❖  Unité d'accompagnement socio-professionnel
 - Accompagnement démarches administratives
 - Relation avec les établissements
 - Attestations haut niveau
- ❖  Unité communication
 - Gestion image équipe de France
 - Accompagnement des athlètes
 - Supports visuels

Ces 5 unités de performance sont constituées d'un certain nombre de personnes dont l'action est directement pilotée par la **Direction Technique Nationale**.

2 programmes sont distinctement identifiés :



Direction Technique Nationale



Pour le Breaking :

❖ Programme France Lab 2028

Le public concerné correspond à des jeunes (jusqu'à U19) qui sont déjà identifiés en Liste Espoir (mais pas obligatoirement). L'enjeu est ici de leur permettre de structurer leur projet de performance et de participer à des battles internationales afin d'acquérir de l'expérience. Un programme annuel de rassemblement permettra de formaliser avec chacun les contours à court et moyen terme des projets de performance. Les objectifs sportifs majeurs poursuivis s'inscrivent clairement dans l'olympiade 2024 – 2028.

❖ Programme France Elite 2024

A désormais moins de 1000 jours de l'ouverture des Jeux Olympiques de PARIS 2024, ce programme est centré sur l'accompagnement des athlètes potentiellement sélectionnables. Ceux-ci sont aujourd'hui identifiés dans les listes Senior et Relève 2022. Il semble aujourd'hui réaliste de créer un Pôle France au regard des réalités de fonctionnement des athlètes référencés, l'utilisation des structures de préparation dédiée commence à s'imposer auprès d'un nombre croissant d'individu. Deux d'entre-elles seront au cœur de ce programme :

- **L'INSEP (que nous souhaitons utiliser dans le cadre d'un POLE France Breaking 2024. Celui-ci aura donc un rôle de coordination de la préparation olympique).**
- **Le CREPS de Montpellier**

Des conventions ont été signées avec ces deux établissements et la montée en charge se fait progressivement mais résolument vers une intensification de l'utilisation des services proposés. L'un des enjeux majeurs est ici d'augmenter substantiellement la charge quotidienne d'entraînement, dans un périmètre garantissant une progression harmonieuse et respectueuse de l'intégrité morale et physique de tous les compétiteurs concernés. Cette mise en œuvre sera assurée par les personnes constituant les 5 unités de performance décrites ci-dessus. L'utilisation de ces établissements permettra également plus facilement l'accompagnement scientifique des projets de performance.

Seul un accompagnement personnalisé sera à même de garantir un maximum d'efficacité dans les réponses apportées aux différents besoins qui auront été identifiés. Le nombre d'athlètes sélectionnables va rapidement se resserrer à partir de 2022 (en fonction des éléments constituant le chemin de sélection olympique déterminé par la WDSF). Le système aura donc toute liberté pour s'adapter aux contraintes et besoins exprimés alors par les athlètes.

Pour les danses Latines et Standards :

❖ Programme France Lab

Ce programme est destiné à de jeunes couples (jusqu'à U19) qui sont déjà identifiés en Liste Espoir (mais pas obligatoirement). L'enjeu est ici de leur permettre de structurer leur projet de performance et de participer à des compétitions internationales afin d'acquérir de l'expérience. Un programme annuel de rassemblement permettra de formaliser avec chacun les contours à court et moyen terme des projets de performance. Les objectifs sportifs majeurs poursuivis s'inscrivent clairement dans l'olympiade 2024 – 2028 et au-delà.

❖ Programme Excellence

La faiblesse générale des résultats obtenus dans les échéances internationales nous invite à inscrire notre action dans une forme de rupture avec les fonctionnements usuels actuels. C'est en premier lieu adopter une démarche rigoureuse pour constituer les équipes de France et faire en sorte que chaque couple sélectionné soit porteur d'une ambition de succès légitime face à la concurrence internationale. La culture de la préparation et du résultat doit se substituer à celle de la sélection et de la participation. L'accès au podium et la victoire doivent en effet faire partie intégrante de la culture du haut niveau des couples de la FF Danse et de leur environnement. La sélection en équipe de France, condition nécessaire, ne saurait donc avoir valeur d'objectif ultime. L'idée que la participation aux compétitions de référence internationale puisse être l'occasion d'une préparation aux rendez-vous ultérieurs n'est stratégiquement guère pertinente car elle ne répond plus à l'objectif d'une préparation ambitieuse dans le contexte actuel. Il s'agira donc de travailler aux conditions structurelles et d'accompagnement permettant d'augmenter le nombre de couples de haut niveau sans remettre en cause le niveau d'exigence requis. Sur cette base, les critères d'accession en liste Relève, Senior et Elite doivent être revus dans le sens d'une plus grande exigence en termes de résultats.

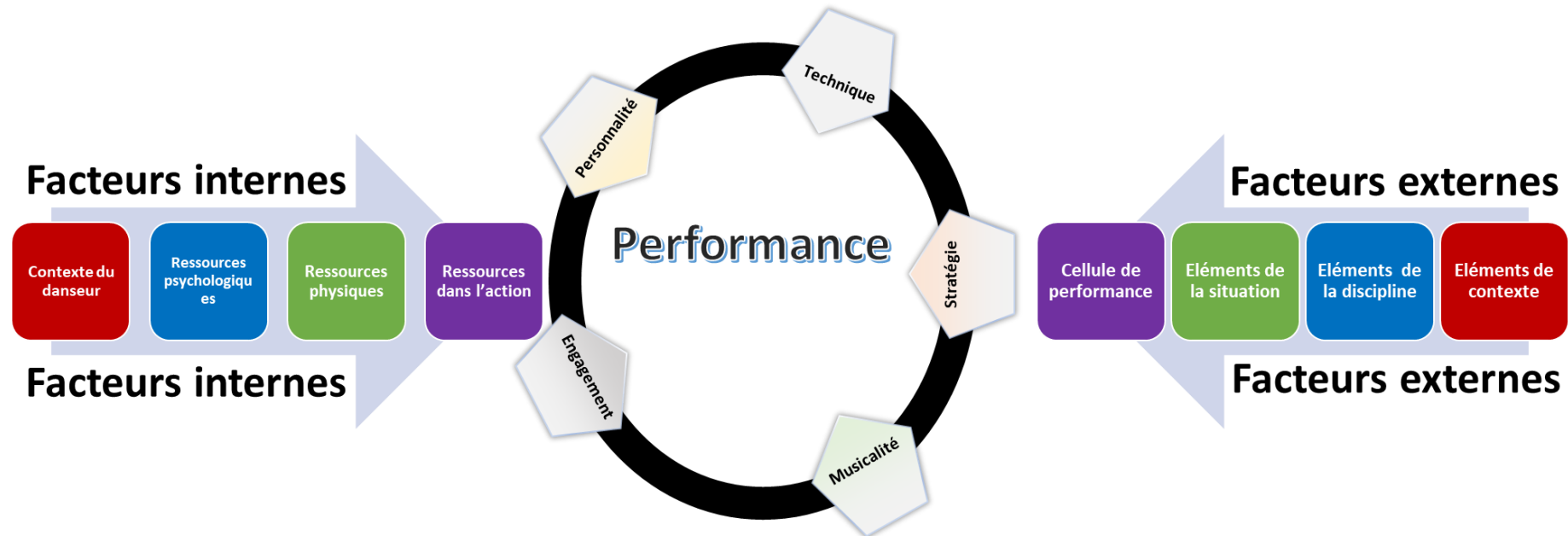
A cette fin, la montée en compétence des différents intervenants dans la mise en œuvre des projets de performance, est fondamentale. La prise en compte de tous les paramètres constituant le modèle de performance doit représenter un objectif prioritaire.

Agir sur la performance nécessite d'identifier tous les éléments qui sont de nature à la constituer selon ce que l'on nommera notre « **modèle de performance** ».

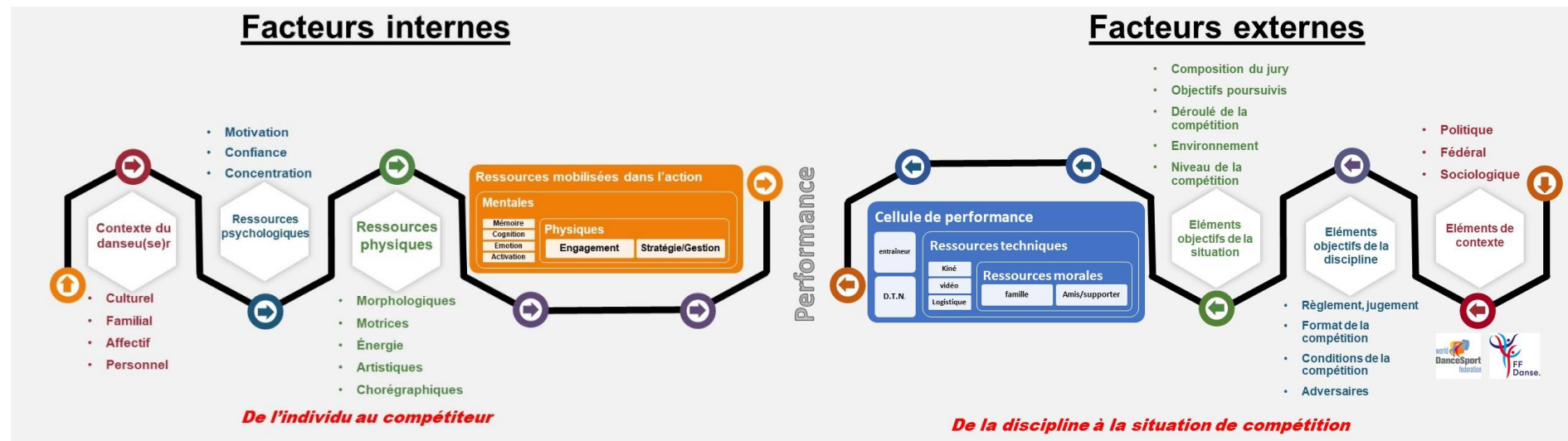
Au-delà d'une approche systémique qui nous conduit à envisager la performance sous le prisme multidimensionnel et dynamique, nous devons compléter notre

approche avec un regard analytique. Celui-ci nous permet de décortiquer les relations multiples, les liens de cause à effet qui interagissent pour construire la performance.

La Danse de compétition peut se modéliser de la façon suivante :



Cette modélisation doit également se décliner en éléments plus simples, qui permettent de mieux appréhender les différentes variables sur lesquelles il convient d'agir :



4. STRATEGIE BREAKING

POINT CLÉ¹

PRÉFIGURER CE QU'IL FAUDRA ÊTRE CAPABLE DE FAIRE POUR REMPORTER LA MÉDAILLE D'OR

Cette première étape du questionnaire porte sur l'analyse de la discipline sportive en situation de compétition, en dehors de toute considération relative à l'athlète ciblé par le diagnostic.

	OUI	NON	Commentaires
1 / Visualisez-vous le type de performance qu'il faudra réaliser pour être champion olympique ? Si oui lequel ?	X		Il faut cependant moduler cette réponse pour cette discipline « jugée ». Les paramètres de la performance sont difficilement quantifiables.
■ Si oui, êtes-vous capable de décrire un objectif de performance clair et structurant, voire mesurable, qui garantit les chances d'atteindre la médaille d'or ?		X	Il reste délicat de quantifier un niveau d'engagement, de musicalité ou d'expression artistique.
2 / Utilisez-vous des données pour projeter la performance qu'il faudra réaliser ?	X		Les images vidéo sont aujourd'hui les seules données exploitées.
3 / Quels sont, selon vous, les ingrédients indispensables pour parvenir à un tel niveau de performance ?			Le modèle de performance repose sur 5 éléments : technique, personnalité, musicalité, stratégie et énergie
4 / À quel point pensez-vous les avoir tous identifiés ?			
5 / Avez-vous mené cette réflexion dans votre staff ? Si oui, êtes-vous parvenu à vous accorder sur un objectif commun ?	X		Chaque individu développe différemment ces 5 éléments, c'est donc forcément un travail adapté à chacun.

POINT CLÉ²

ANTICIPER L'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ÉCHÉANCE OLYMPIQUE OU PARALYMPIQUE CIBLÉE

*Les JOP ne sont pas une compétition comme les autres échéances internationales. Ils incarnent un enjeu particulier dans la carrière d'un athlète et de son encadrement. Il est donc essentiel d'en anticiper les spécificités contextuelles et environnementales, afin que ces dernières ne soient pas déstabilisantes le jour J. **Tout ce qui peut être anticipé et maîtrisé doit l'être afin de limiter les risques de déstabilisation.***

	OUI	NON	Commentaires
1 / Identifiez-vous des spécificités qui différencieront les prochains JO des compétitions majeures ayant jalonné l'Olympiade ? Si oui, lesquelles ?	X		Circuit mondial en cours de création par la WDSF. Les compétitions existantes aujourd'hui sont pour la plupart sur invitation de l'organisateur. La concurrence sera donc « mécaniquement » plus forte aux JO.
2 / Si vous visualisez la préparation terminale des JO et la compétition, identifiez-vous des scénarii défavorables liés à ces particularités, qui pourraient compromettre vos chances de médailles ? Si oui, lesquels ?	X		La désignation des juges sera un élément fondamental. Nous ne connaissons pas encore la configuration qui sera retenue par la WDSF (nombre de juges, format de la compétition), ni celle du COJO (présence du public sur l'aire de compétition...)
3 / Avez-vous une stratégie pour maîtriser chacun de ces scénarii et minimiser l'impact de l'environnement spécifique des JO sur les performances de votre athlète / équipe ?	X		Election du président fédéral au Présidium de la WDSF (mandat 2020 – 2024), désignation de 3 français dans la commission Breaking de la WDSF. Formation de juges internationaux français.
4 / Avez-vous prévu de mettre à profit le test-event pour tester ces stratégies ?		X	Le site retenu pour les sports urbains (place de la Concorde) semble nous orienter vers un test event "à minima" qui serait donc assez éloigné de la configuration olympique.
5 / Avez-vous bien fait le tour de l'ensemble des acteurs qui pourraient alimenter cette analyse ?			

POINT CLÉ3

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POTENTIELLES

La performance peut être influencée par des évolutions réglementaires au cours d'une même olympiade. Il est donc important d'anticiper ces changements et toutes les implications potentielles en termes de préparation technique, tactique, physique et mentale.

	OUI	NON	Commentaires
1 / Disposez-vous d'un système de veille vous permettant d'anticiper les éventuelles évolutions réglementaires à venir ?	X		Nous disposons de membres français dans la commission technique de la WDSF
2 / Identifiez-vous des évolutions réglementaires potentielles pouvant intervenir d'ici les prochains JO ?	X		Le système de jugement « qualitatif » de la WDSF devrait être confirmé.
■ Si oui, visualisez-vous l'impact qu'elles pourraient avoir sur les déterminants de performance dans votre discipline ?	X		Un travail spécifique va s'engager avec les athlètes et les entraîneurs afin d'appréhender ces données.
3 / Identifiez-vous déjà de quelle manière cela devrait vous inciter à ajuster votre préparation en conséquence ?	X		Acquisition de ce système par la FF Danse pour une utilisation lors des compétitions françaises.
4 / Êtes-vous en mesure d'influencer les instances internationales afin que les évolutions sportives et réglementaires de votre discipline soient à votre avantage ?	X		Ce « lobby » est déjà engagé.

POINT CLÉ4

ANALYSER LES FORCES ET FAIBLESSES INTRINSÈQUES DE L'ATHLÈTE / DU COLLECTIF ET LES FACTEURS DE RISQUE INTRINSÈQUES

La stratégie de performance doit également reposer sur un second filtre d'analyse qui concerne l'athlète / le collectif ciblé et la concurrence. Pour réaliser cette analyse, il est nécessaire de croiser le regard des acteurs de la cellule de performance et de l'athlète avec la mise à profit des données. Les données permettront notamment de challenger les opinions et de consolider les analyses lors des débriefings post-compétitions.

A. CROISER LES REGARDS

	OUI	NON	Commentaires
1 / Réalisez-vous des débriefings après les compétitions pour analyser les forces et faiblesses de l'athlète au regard de la concurrence ?	X		Cette approche est très nouvelle et doit être ajustée à la réalité spécifique du Breaking et de son environnement d'évolution.
■ Si oui, à quelle fréquence ont lieu ces débriefings ?			Après chaque compétition
■ Qui y participe ?			Compétiteurs, coaches, staff médical
2 / Impliquez-vous l'athlète lors de ces débriefings ? Si oui, vous appuyez-vous sur son ressenti ?	X		Son ressenti est central dans l'analyse.
3 / Disposez-vous d'une grille standardisée pour mener ces débriefings ? Si oui, permet-elle de questionner l'ensemble des facteurs susceptibles d'agir sur la performance de votre athlète / collectif ?		X	
4 / Rencontrez-vous des problèmes particuliers pour rendre ces débriefings impactants ? Si oui, lesquels ?	X		Manque de « culture » en la matière. Les déterminants de la performance ne sont pas forcément identifiés et relevés.

B. METTRE À PROFIT LES DONNÉES POUR CHALLENGER LES OPINIONS ET ENRICHIR L'ANALYSE

	OUI	NON	Commentaires
1 / Collectez-vous des données pour identifier les forces et faiblesses de votre athlète / collectif ?	X		Mise en place d'une captation vidéo sur les entraînements et les compétitions.
■ Êtes-vous satisfait(e) de la qualité des données que vous collectez ?			Partiellement
2 / Y a-t-il des données importantes que vous ne parvenez pas à collecter ? Si oui, quelles sont-elles et quels sont les freins auxquels vous êtes confrontés ?	X		Pas encore suffisamment de compétitions organisées pour enrichir la base de données. Données physiologiques pendant l'effort. Pas de référentiel, pas dans la culture de prendre en compte ces éléments. Difficulté technique de captation (capteur cardio)
3 / Rencontrez-vous des freins pour analyser vos données (méthode d'analyse et temps de traitement) ?	X		Le référencement des différentes figures n'est pas formalisé.
4 / Avez-vous le sentiment que ces données vous permettent d'identifier les forces et faiblesses de votre athlète de manière pertinente ?	X		
5 / Des temps dédiés sont-ils prévus pour débriefer de ces données ?		X	Cette mise en place ne sera effective qu'après avoir formalisé les contenus.
6 / Rencontrez-vous des problèmes particuliers pour rendre ces débriefings impactants ? Si oui, lesquels ?			

C. FORCES, FAIBLESSES & FACTEURS DE RISQUE INTRINSÈQUES

	Commentaires
1 / Quelles sont les forces de votre athlète ou de votre collectif ?	Chaque athlète possédant ses propres caractéristiques, il est difficile d'identifier collectivement ces forces.
■ Certaines vous semblent-elles avoir le potentiel de devenir des super-forces au regard de la concurrence ?	De manière générale, les Français sont caractérisés par un haut niveau de créativité et d'originalité.
2 / Quelles sont ses faiblesses ?	Actuellement, le manque d'expérience dans des battles internationales pour certains danseurs
■ Certaines vous semblent-elles inacceptables au regard de la concurrence ?	
3 / Quels facteurs de risque – en lien avec votre athlète – pourraient compromettre :	
■ La qualité de sa préparation pour les JO ?	La blessure
■ Le bon déroulement des derniers jours d'attente avant la compétition ?	Une mauvaise gestion de l'environnement extérieur (médias, amis...)
■ Le bon déroulement de sa performance en compétition ?	
4 / Pour chacune des faiblesses et des facteurs de risque :	
■ Avez-vous une stratégie pour le corriger/maîtriser ?	Renforcer le secteur médical et paramédical. Agir sur la prophylaxie (profilage athlète 360)
■ Percevez-vous que votre stratégie est suffisamment robuste ?	C'est dans la durée que nous pourrions évaluer la pertinence des choix effectués.
■ Si ce n'est pas le cas, explicitez les raisons de vos doutes	

POINT CLÉ⁵

ANALYSER LA CONCURRENCE

L'analyse de la concurrence doit permettre d'identifier les opportunités à saisir pour maîtriser les concurrents à la médaille et contrôler les menaces qu'ils constituent.

	Commentaires
1 / Qui seront vos concurrents principaux lors des prochains JO ?	Japon, Russie, Corée, Pays Bas, Chine émergente de façon exponentielle
■ Comment les identifiez-vous ?	Compétitions internationales
2 / Quelles sont leurs forces ?	Force de travail, préparation
3 / Quelles sont leurs faiblesses ?	Manque de culture, d'originalité, de personnalité
4 / À quel point parvenez-vous à identifier ce que font vos concurrents et ce qui les aide à performer ?	Les échanges avec les danseurs étrangers sont assez nombreux
5 / À quel point vous inspirez-vous de ce que font vos concurrents pour adapter votre stratégie de préparation ?	
6 / Comment renforcez-vous votre avantage vis-à-vis de vos concurrents ?	
7 / Comment limitez-vous les risques que vos concurrents vous débordent ?	

POINT CLÉ6

HIÉRARCHISER LES DÉTERMINANTS DE PERFORMANCE À OPTIMISER EN PRIORITÉ

Une fois que les étapes de projection des JOP (points clés 1, 2, 3) et la confrontation des forces et faiblesses de l'athlète / de l'équipe à sa concurrence (4 & 5) sont clarifiées, il devient possible de **lister et hiérarchiser les déterminants de performance à optimiser en priorité pour renforcer les chances de médailles aux prochains JO**.

Ces chantiers prioritaires sont spécifiques à l'athlète / à l'équipe ciblé(e) et permettront de prioriser les types de ressources allouées à l'athlète et son staff.

	Commentaires
1 / Au regard de l'analyse menée jusqu'ici, pouvez-vous lister les déterminants de performance par rapport auxquels votre athlète devra progresser d'ici les prochains JO ?	○ Augmentation du volume global d'entraînement ○ Meilleure appropriation du modèle de performance et de ses déterminants ○ Gestion des risques de blessure
2 / Pouvez-vous les hiérarchiser ?	
3 / Quels sont les acteurs impliqués dans cette réflexion ?	Staff technique et médical
■ Avez-vous bien fait le tour de l'ensemble des acteurs qui pourraient alimenter cette analyse ?	

PROJET PERFORMANCE FEDERAL

A stylized graphic of the Eiffel Tower is positioned on the left side of the slide. The tower's upper section is blue, while the lower section is grey. At the base of the tower, there are red, curved, flame-like or dance-like shapes.

Fédération Française de DANSE

2021 / 2025

PARTIE OPERATIONNELLE

1. GENERALITES

Breaking et Latines/Standards

- (i) *Critères de mise en liste ministérielle*
- (ii) *Modalités de la Surveillance Médicale Réglementaire*
- (iii) *Modalités du suivi socio-professionnel des danseu(ses)rs de haut niveau*
- (iv) *Présentation de la Convention du/de la danseu(se)r de haut niveau – formation sportive et citoyenne*

2. PROGRAMMES

2.1. Breaking

- 2.1.1. France Elite 2024
- 2.1.2. France Lab 2028

2.2. Latines et Standards

- 2.2.1. Excellence
- 2.2.2. France Lab

1 GENERALITES

i. Critères de mise en liste ministérielle

Ceux-ci correspondent à notre volonté de :

- Renforcer la dynamique de performance (en instituant des critères résolument élevés en terme de performance atteinte).
- Aborder la mise en liste avec pragmatisme et réalisme, c'est-à-dire en utilisant celle-ci comme un outil d'accompagnement des projets de performance des athlètes et non comme un simple dispositif de valorisation des résultats sportifs obtenus.

BREAKING

Fédération Française de Danse	BREAKING					
	ELITE	SENIOR	Reconversion	RELEVE (16 à 23 ans)	Collectifs nationaux	Espoirs
Championnat de France U16 (ou ranking national)						1 à 8
Championnat de France adulte (ou ranking national)					1 à 8	
Championnat d'Europe		1 à 4		Participation		
Championnat du Monde	1 à 8	9 à 16		Participation		
Jeux Olympiques de la Jeunesse				Participation		
World Urban Games	1 à 3	4 à 8		9 à 16		
Jeux Olympiques	1 à 8	9 à 16				
Breaking For Gold (WDSF) World series		1 à 8		9 à 16		
Outbreak- Challenge Series		1 à 4		5 à 16		
Reconversion (éligibilité aux conditions prévues dans l'article R. 221-7)			X			

LATINES ET STANDARDS

Fédération Française de Danse	SPORTS DE DANSE DE COUPLE					
	ELITE	SENIOR	Reconversion	RELEVE (16 à 21 ans)	Collectifs nationaux	Espoirs
Championnat de France adulte					1 à 6	
Championnat de France espoirs (juvénile)						1
Championnat de France jeune (Youth)						1
Championnat de France U21 ans						1
Championnat d'Europe adulte		1 à 4				
Championnat du Monde Junior/Youth				1 à 12	13 à 16	
Championnat du Monde (-21ans)				1 à 16		
Championnat du Monde adulte	1	2 à 8				
world Games	1	2 à 8				
Reconversion (éligibilité aux conditions prévues dans l'article R. 221-7)			X			

Unité médicale et paramédicale

ii. Modalités de la Surveillance Médicale Réglementaire

1) Examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :

- un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la Société Française de Médecine du Sport et de l'Exercice
- un bilan diététique* et des conseils nutritionnels
- un bilan psychologique* visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive
- la recherche indirecte d'un état de surentrainement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la SFMES

*A la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologiques et diététiques mentionnées ci-dessus peuvent être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.

2) Un électrocardiogramme de repos (à faire réaliser chez un cardiologue du sport ou un médecin du sport)

3) Une échographie transthoracique de repos une seule fois dans sa carrière (si réalisée avant 18 ans refaire entre 18 et 20 ans, à faire réaliser chez un cardiologue du sport)

4) Un bilan sanguin et une analyse d'urines

5) Un bilan dentaire

L'ensemble des documents de bilan doivent être scannés sur la plateforme sécurisée Askamon (accès direct sur le site internet de la FFD dans l'onglet médical : <https://ffdanse.fr/index.php>), des identifiants et des codes d'accès sont fournis par la D.T.N. à chaque athlète.

*pièces à scanner:

- les comptes rendus d'examens médicaux de tous les spécialistes consultés (médecin du sport, dentiste, cardiologue)
- l'électrocardiogramme
- l'échographie (pour les nouveaux « entrants » en liste)
- les différents questionnaires (le questionnaire préalable à la visite du médecin du sport, le questionnaire de surentrainement, les questionnaires diététiques et psychologiques)
- la copie des résultats d'analyses sanguines.
- la grille des honoraires qui ont été réglés.

Tableau récapitulatif des examens de la SMR :

Examens médicaux obligatoires avant une 1 ^{ère} inscription en liste	Surveillance médicale des danseur(se)s en liste de Haut Niveau du Ministère chargé des Sports	
	1 fois par an	Validité permanente sauf
Les 5 examens ci-dessous doivent être réalisés et validés avant le 31 août	Examen dentaire Certifié par un spécialiste	L'échocardiographie faite à moins de 18 ans doit être refaite entre 18 et 20 ans.
Examen médical : réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport : examen physique, mesures anthropométriques, bilan diététique, conseils nutritionnels	Examen électrocardiographique standardisé de repos avec compte-rendu médical	
Electrocardiogramme de repos avec compte rendu médical Echocardiographie transthoracique de repos avec compte rendu médical	Bilan sanguin NFS, réticulocytes, ferritine, fer sérique, coefficient saturation transferrine, albuminémie, calcémie, vitamine D, urée et créatininémie	
Bilan sanguin NFS, réticulocytes, ferritine, fer sérique, coefficient saturation transferrine, albuminémie, calcémie, vitamine D, urée et créatininémie	Examen médicale : examen physique, mesures anthropométriques, bilan diététique, conseils nutritionnels	
Examen dentaire certifié par un spécialiste		
REMARQUE : Le danseur doit toujours être à jour de tous les examens médicaux de la SMR selon le principe « 12 mois glissants ». Exemple : l'examen dentaire est valable un an à partir de la consultation du dentiste.		

Unité accompagnement socio-professionnel

iii. Modalités du suivi socio-professionnel des danseu(ses)rs de haut niveau

Unité accompagnement socio-professionnel

Accéder aux podiums mondiaux et assurer une qualité de préparation à la future vie professionnelle, tel est l'enjeu du dispositif fédéral de ce suivi au sein de la Fédération Française de Danse.

Afin de concilier la préparation sportive pour l'accès et le maintien à Haut Niveau, ce concomitamment à la nécessité absolue d'une formation scolaire, universitaire ou professionnelle de qualité, notre Fédération doit améliorer et consolider année après année son accompagnement auprès des danseu(ses)rs dans ces domaines.

Pour faciliter la réalisation de cet objectif, la Direction Technique Nationale a identifié une personne ressource (Delphine ALTAYRAC) chargée du suivi socioprofessionnel dont le rôle est de :

- Recenser les besoins des danseu(ses)rs,
- Proposer un aménagement scolaire, universitaire ou professionnel adapté,
- Sensibiliser à l'intérêt de se former et de préparer son avenir professionnel,
- Mettre en œuvre les dispositifs d'aide aux études et à l'emploi,
- Piloter et développer des conventions avec les institutions ou les partenaires,
- Accompagner dans leur projet professionnel de manière individualisée.

Les danseu(ses)rs de Haut Niveau sont informés directement et régulièrement des différents dispositifs liés à leur statut et peuvent bénéficier :

- d'un accompagnement adapté à la singularité de leur situation,
- d'aides personnalisées, d'aide aux études, à la formation ou à la professionnalisation.

Le suivi socio-professionnel est une clé essentielle de la réussite du projet de performance.

Nature des aides apportées par la FF Danse :

- Aide sociale : En cas de difficultés sociales, un athlète peut bénéficier d'un soutien particulier afin de l'aider à surmonter celles-ci.
- Prime à la performance : Chaque année, le bureau exécutif de la fédération adopte une grille de primes à la performance.

Modalités de versement des aides personnalisées :

Le dispositif des Aides Personnalisées permet de soutenir financièrement les athlètes inscrits sur la liste des sportifs de haut-niveau du Ministère chargé des sports (Elite, Senior, Relève, Reconversion).

Ces aides sont attribuées par l'Agence nationale du Sport qui alloue une enveloppe annuelle à la fédération.

La fédération répartit les aides personnalisées pour un soutien prioritaire des meilleurs athlètes du Cercle HP et des cellules Perf.

Les prises en charge font l'objet d'un accord entre le(a) sportif(ve) et le directeur technique national.

Le soutien prioritaire des meilleurs athlètes :

A mettre en fonction des priorités définies/A voir avec le DTN

Cadre des aides personnalisées défini par l'ANS :

Les aides personnalisées sont orientées sur le volet socio-professionnel et sont ainsi réparties en 4 rubriques :

A) Aides sociales :

Les SHN éligibles aux aides sociales sont ceux dont le cumul de ressources annuelles est **inférieur à 40 K€ brut par an**.

Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...

B) Frais de formation :

Les remboursements des frais de formation, bilans de compétences...se font uniquement sur justificatif et après accord du DTN.

C) Manque à Gagner Employeur :

Dans le cadre de la mise en place des Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP), l'Agence nationale du Sport et la fédération participent à part égale à la contrepartie financière versée à l'entreprise pour compenser le Manque à Gagner Employeur.

Cette contrepartie est plafonnée à 16 000€ pour les athlètes hors Cercle HP (8 000€ pour l'Agence/8 000€ pour la fédération via les aides personnalisées) et est étudiée au cas par cas pour les athlètes du Cercle HP avec toujours une prise en charge à 50% pour l'Agence et à 50% pour la fédération via les aides personnalisées.

Il est à noter que les fédérations peuvent abonder cette participation financière avec des fonds fédéraux.

D) Manque à Gagner Sportif

En compensation de jours de congés sans solde posés pour participation à des stages ou à des compétitions, les SHN peuvent percevoir le Manque à Gagner Sportif en le justifiant auprès du DTN.

Enfin les aides personnalisées sont plafonnées :

- A 20 K€/an toutes rubriques confondues pour les athlètes du Cercle HP
- A 15 K€/an toutes rubriques confondues pour les athlètes hors Cercle HP

Aide à la reconversion

Après accord du DTN un accompagnement peut être proposé dans le cadre des études ou d'activités professionnelles.

L'accès à la liste Reconversion est réservé aux athlètes qui justifient d'une inscription en liste Elite ou d'au moins 4 ans en liste SHN dont 3 ans au moins en Senior, qui cessent de remplir les conditions dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présentent un projet de reconversion ou d'insertion professionnelle (Article 2221-7 du Code du Sport).

MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU A L'ISSUE DE LEUR CARRIERE SPORTIVE :

Une fois sa carrière de haut niveau terminée, l'athlète doit se reconvertir et il est important que la FFDanse le soutienne dans cette démarche.

La FFDanse s'engage à soutenir l'athlète dans sa reconversion en l'accompagnant et en l'aidant à définir un projet de reconversion professionnel à son image.

La personne ressource de la D.T.N. chargée du suivi socioprofessionnel assure, à la demande des athlètes en reconversion, un accompagnement personnalisé notamment :

- en les informant des dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur carrière de sportif de haut niveau ;

- en favorisant les relations entre les athlètes en reconversion et leurs responsables de formation (ou de l'entreprise pour les sportifs salariés).

Dans ce cadre et conformément à la réglementation en vigueur, les droits et obligations réciproques de la FFDanse et de chaque athlète en reconversion sont précisés dans une convention pour prévenir tout litige dans leur relation.

Unité accompagnement socio-professionnel

iv. Présentation de la Convention du/de la danseu(se)r de haut niveau – formation sportive et citoyenne

Unité accompagnement socio-professionnel

La FFDanse établit avec chaque sportif-ve de haut niveau une convention qui respecte notamment l'ensemble des points énumérés à l'Art. D. 221-2-1 du Code du Sport, en matière :

- ✓ de formation et d'accompagnement socioprofessionnel du sportif,
- ✓ de protection et de suivi médical de celui-ci,
- ✓ d'éthique sportive
- ✓ de droit à l'image,
- ✓ de pratique compétitive.

Cette convention est signée par le directeur technique national de la fédération, le sportif et, le cas échéant, ses représentants légaux.

(Voir en annexe la convention danseu(ses)r de haut niveau.)

Unité accompagnement socio-professionnel

Formation sportive et citoyenne

Unité accompagnement socio-professionnel

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions du décret n° 2016-1287 du 29 septembre 2016, codifié à l'article D. 221-27 du Code du sport, les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne porte sur :

- les valeurs de la République
- les valeurs de l'olympisme
- l'éthique dans le sport
- le cadre juridique et économique applicable au sportif

La formation sportive et citoyenne sera organisée dès l'inscription d'un sportif sur liste ministérielle à partir de deux modules obligatoires et un module optionnel.

Le suivi et la validation de ces modules se réalise à distance via une plateforme numérique qui regroupe divers supports (Google Form et PSQS documents, AMA...)

Module « Respect et valeur dans le sport »

Chaque sportif du PPF sera destinataire de la charte d'éthique et de déontologie de la FFDanse, ainsi que de celle du mouvement olympique dont il devra accuser réception et lecture.

Chaque sportif du PPF sera destinataire de la fiche fédérale sur la lutte contre les violences dans le sport. Un temps d'échange à partir de la lecture de ces documents sera consacré lors de la première action de préparation de l'année.

Module « Prévention du dopage »

Il s'agit ici de suivre la formation « Programme d'éducation pour sportif de haut niveau national / international » de la plateforme ADEL (Anti-Doping Education and Learning) de l'Agence Mondiale Anti-Dopage (AMA).

Ce programme en ligne apporte aux sportifs(ves) des renseignements sur les dangers du dopage et l'importance de la réglementation anti-dopage.

Développée par l'Agence Mondiale Anti-dopage, cette formation favorise les comportements positifs visant à éviter le dopage.

L'outil commence par expliquer ce que les sportifs(ves) n'ont pas le droit de faire, puis propose des solutions pour progresser dans son sport sans se doper.

Module optionnel « PSC1 »

Pouvant être pris en charge par la FFDanse, sur la base du volontariat. Chaque sportif souhaitant se former sur ces compétences transversales et citoyennes devra se rapprocher d'un opérateur de formation habilité (exemple : Sécurité civile, croix rouge). La validation préalable à la formation par la D.T.N. est obligatoire pour une prise en charge du coût de la formation.

2 PROGRAMMES

2.1. Breaking

2.1.1. Programme excellence – Création d'un pôle France Breaking 2024 INSEP dès septembre 2022

L'objectif principal de la FFDanse pour cette discipline est résolument porté par la performance de l'équipe de France lors des Jeux Olympiques de PARIS 2024 et le gain d'au moins une médaille à ceux-ci. Ainsi qu'il a été exposé dans la partie stratégique de ce document, il semble aujourd'hui opportun de créer une structure Pôle France Breaking 2024 que nous souhaitons voir implanter à l'INSEP. Cette structuration va permettre d'augmenter significativement, en quantité et en qualité, l'accompagnement des projets de performance des athlètes. L'ensemble des services proposés par l'établissement seront ainsi accessibles et permettront de renforcer la dynamique qui est aujourd'hui lancée. En outre, ce Pôle sera un espace ressource pour la discipline qui devra assurer un rayonnement national des différentes méthodologies et process développés pour la préparation de l'équipe de France.

2.1.1.1. Objectifs sportifs

Ceux-ci seront centrés autour de la préparation de l'équipe de France de Breaking pour les différentes échéances internationales. L'accès aux podiums de ces compétitions est clairement identifié comme l'objectif poursuivi.

2.1.1.2. Public concerné

Ne seront concernés par le fonctionnement de cette structure, uniquement des danseu(ses)rs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau et identifiés dans les collectifs en préparation de 2024 et 2028. Toutefois, dans le cadre de l'accompagnement et de la préparation des athlètes, certains « invités » pourront ponctuellement être présents sur des séquences d'entraînement spécifiques de Breaking.

2.1.1.3. Effectif des danseu(ses)rs

Afin de garantir un accompagnement efficace et de rester centré sur l'objectif de PARIS 2024, celui-ci sera compris entre **3 à 8 athlètes**. Ces athlètes seront nécessairement inscrits en liste ministérielle SHN (Relève, Senior, Elite).

2.1.1.4. Effectif de l'encadrement

L'encadrement sera constitué de :

- ✓ 2 entraîneurs nationaux (1 spécialiste du Breaking, 1 spécialiste en biomécanique du mouvement)
- ✓ 1 responsable du Pôle France
- ✓ 1 Head Coach, responsable du projet sportif et du management des entraîneurs
- ✓ 1 responsable de l'accompagnement socio-professionnel
- ✓ 1 ostéopathe
- ✓ 1 kinésithérapeute

Structures partenaires du PPF

Il faut noter la pertinence de conserver la structure portée par le **CREPS de Montpellier** dans l'accompagnement des projets de performance de certains danseu(ses)rs qui, pour des raisons d'implantation géographique contextuelle ou étant résident permanent de cette région, doivent pouvoir bénéficier d'un suivi adéquat. Les liens (convention CREPS/Montpellier/FFDanse) et les moyens mis en œuvre pour cet accompagnement, correspondent en tous points aux exigences d'un tel suivi.

La réalité structurelle de la pratique du Breaking en France, nécessite que soit également reconnu certaines structures clubs qui œuvrent au quotidien dans l'accompagnement de la préparation sportive des meilleurs danseu(ses)rs

La fédération souhaite mettre en place un label club partenaires du PPF pour le programme Excellence et le programme Accession du Breaking

2.1.1.5. Label Club France Performance

Cette labellisation s'obtiendra, dans le respect du cahier des charges en cours d'élaboration, en satisfaisant aux 4 critères suivants :

- Avoir permis l'inscription en liste ministérielle SHN d'au moins 1 danseu(se)r sur les 3 dernières années.
- Avoir au moins un juge « international WDSF » en activité dans la structure
- Participer au « club des entraîneurs » mis en place par la fédération.
- Participer aux formations/séminaires organisés par la fédération sur les sujets liés à l'entraînement de la Danse de haut niveau

Les indicateurs de performance des structures partenaires sont précisés en annexe

2.1.2. Programme accession - France Lab 2028 - label « club formateur Lab France Danse »

Ce programme concerne en priorité les clubs/structures dont les sportifs sont inscrits ou qui ont le potentiel à être inscrits au sein des listes « Espoirs » et « Collectifs nationaux » et qui s'inscrivent dans un projet sportif clairement orienté vers la compétition de haut niveau. Les

clubs labellisés dans ce programme devront répondre, dans le respect du cahier des charges en cours d'élaboration, aux 2 critères suivants :

- Avoir au moins un juge « national FFD » en activité dans la structure
- Permettre à des danseu(ses)rs d'accéder à la phase finale du Championnat de France de leur catégorie d'âge.

Les indicateurs de performance des structures partenaires sont précisés en annexe

**Latines et
Standards**



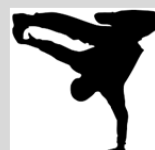
Breaking

Programme
Accession

FRANCE LAB

FRANCE LAB
2028

PERFORMANCE



**Pôle France INSEP
Breaking 2024**

EXCELLENCE

FRANCE ELITE
2024

Programme
Excellence

**Structures
partenaires**

Club formateur
« Lab France Danse »

**CREPS
Montpellier**

Club
« France
Performance »

ANNEXES :

- Indicateur de performance des structures Breaking :
- Cahier des charges Pôle France Breaking
- Perception de la charge d'entraînement
- Fiches de suivi médical
 - Fiche examen clinique
 - Fiche E.C.G. de repos
 - Fiche bilan psychologique
 - Fiche bilan diététique
- Convention du danseu(se)r de haut niveau

Club France Performance
Club Lab France Danse

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES STRUCTURES

Nom du club :

Programme : Excellence

type de structure : Club France Performance

DESCRIPTIONS

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux

1	Très satisfaisant, correspondant parfaitement aux attentes.
2	Satisfaisant, répondant aux attentes.
3	N'apporte pas pleinement satisfaction, en deça des attentes.
4	Décevant, très en dessous des attentes.

Les indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixés dans la convention

DOMAINE	LEVIER pour agir sur la performance	Action	OBSERVATIONS	Niveau de satisfaction
SPORTIF	Capacité sportive	Les danseu(ses)rs ont améliorés leurs capacités physiques. Test "profilage FF Danse.		
	Actions sportives	nombre et qualité des compétitions et/ou stages organisés par la structure		
	performance internationale	résultats obtenus dans les compétitions internationales de référence. Nombre de danseu(ses)rs sélectionnés en équipe de France. Ranking mondial des danseu(ses)rs et évolution de celui-ci.		
	performance nationale	Nombre de danseu(ses)rs finalistes des championnats de France		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les cadres présent dans la cellule de performance sont "diplômés" ou suivent régulière des formations de mise à niveau de leurs compétences. Ils participent au "Club des Entraîneurs" de la FF Danse		
	Juge	Présence d'au moins un juge international		
	Optimisation de la performance	Les danseu(ses)rs bénéficient d'un accompagnement spécifique de qualité (kinésithérapeute, ostéopathe, préparateur physique, nutritionniste...)		
	Aménagement de l'emploi du temps	Les danseu(ses)rs bénéficient d'un aménagement des horaires de leur travail/formation permettant un entraînement quotidien satisfaisant.		
	Conditions d'entraînement et qualité des équipements	la structure d'entraînement est adapté aux exigences de la pratique de la Danse de haut niveau. Des moyens matériels spécifiques (vidéos...) sont disponibles.		

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES STRUCTURES

Nom du club :

Programme : Accession

type de structure : Club formateur Lab France Danse

DESCRIPTIONS

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux	
1	Très satisfaisant, correspondant parfaitement aux attentes.
2	Satisfaisant, répondant aux attentes.
3	N'apporte pas pleinement satisfaction, en deça des attentes.
4	Décevant, très en dessous des attentes.

Les indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixés dans la convention

DOMAINE	LEVIER pour agir sur la performance	Action	OBSERVATIONS	Niveau de satisfaction
SPORTIF	Capacité sportive	Les danseu(se)s ont améliorés leurs capacités physiques. Test "prolilage FF Danse.		
	Actions sportives	nombre et qualité des compétitions et/ou stages organisés par la structure		
	performance internationale	résultats obtenus dans les compétitions internationales de référence. Nombre de danseu(se)s sélectionnés en équipe de France. Ranking mondial des danseu(se)s et évolution de celui-ci.		
	performance nationale	Nombre de danseu(se)s sélectionnés aux championnats de France		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les cadres présent dans la cellule de performance sont "diplômés" ou suivent régulière des formations de mise à niveau de leurs compétences.		
	Juge	Présence d'au moins un juge national		
	Optimisation de la performance	Les danseu(se)s bénéficient d'un accompagnement spécifique de qualité (kinésithérapeute, ostéopathe, préparateur physique, nutritionniste...)		
	Aménagement de l'emploi du temps	Les danseu(se)s bénéficient d'un aménagement des horaires de leur travail/formation permettant un entraînement quotidien satisfaisant.		
	Conditions d'entraînement et qualité des équipements	la structure d'entraînement est adaptée aux exigences de la pratique de la Danse de haut niveau. Des moyens matériels spécifiques (vidéos...) sont disponibles.		

Cahier des charges pôle France Breaking	
Objectif de formation sportive	Préparation de l'équipe de France de Breaking pour les différentes échéances internationales Accès aux podiums des compétitions identifiées dans les critères de listes ministérielles SHN (Elite et Senior)
Public concerné	Athlètes identifiés dans les collectifs 2024 et 2028 Inscrits sur les listes SHN
Effectif	3 à 8 athlètes au total (hommes et femmes)
Encadrement	un entraîneur national spécialiste Breaking un entraîneur spécialiste en biomécanique du mouvement et en préparation physique un responsable du Pôle France un Head Coach, responsable du projet sportif et du management des entraîneurs un responsable de l'accompagnement socio-professionnel un ostéopathe un kinésithérapeute
Volume horaire hebdomadaire d'entraînement	entre 18 et 25 heures en fonction des périodes de la planification
Installations, les équipements et le matériel nécessaires	une salle/gymnase permettant la mise en place des espaces de Danse 3 parquets spécifiques : 1 surface Bois, 1 surface tapis mousse, 1 surface Lino une sonorisation : 2 platines Technics 1210 MK2, table de mixage Pioneer DLM 900 SRT, le système doit pourvoir délivrer une pression acoustique de 110 dB, dans une gamme de fréquence de 40Hz à 16kHz une salle de musculation (préparation physique) pratiquable 'Gym' pour travail des accros Piscine espaces de récupération (Balnéothérapie...)
Nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire	scolarité aménagée pré Bac et post Bac (présentiel, distanciel, tutorat, rattrapage de cours...) organisée par l'INSEP
Conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs	Internat INSEP en pension complète ou hébergement extérieur et 1/2 pension
Nature et modalités de la surveillance médicale réglementaire	suivi médical et SMR mis en place par les services de l'INSEP
Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne	La formation sportive et citoyenne sera organisée dès l'inscription d'un sportif sur liste ministérielle à partir de deux modules obligatoires et un module optionnel. Le suivi et la validation de ces modules se réalise à distance via une plateforme numérique qui regroupe divers supports (Google Form et PSQS documents, AMA...)

Annexe : Fiche perception de la charge d'entraînement

Nom et prénom de l'athlète :

Date de naissance :

1 Mon niveau de performance sportive/mon état de forme a diminué	OUI NON
2 Je ne soutiens pas autant mon attention	OUI NON
3 Mes proches estiment que mon comportement a changé	OUI NON
4 J'ai une sensation de poids sur la poitrine	OUI NON
5 J'ai une sensation de palpitation	OUI NON
6 J'ai une sensation de gorge serrée	OUI NON
7 J'ai moins d'appétit qu'avant	OUI NON
8 Je mange davantage	OUI NON
9 Je dors moins bien	OUI NON
10 Je somnole et baille dans la journée	OUI NON
11 Les séances me paraissent trop rapprochées	OUI NON
12 Mon désir a diminué	OUI NON
13 Je fais de contre-performances	OUI NON
14 Je m'enrhume fréquemment	OUI NON
15 J'ai des problèmes de mémoire	OUI NON
16 Je grossis	OUI NON
17 Je me sens souvent fatigué	OUI NON
18 Je me sens en état d'infériorité	OUI NON
19 J'ai des crampes, douleurs musculaires fréquentes	OUI NON
20 J'ai plus souvent mal à la tête	OUI NON

21 Je manque d'entrain	OUI NON
22 J'ai parfois des malaises ou des étourdissements	OUI NON
23 Je me confie moins facilement	OUI NON
24 Je suis souvent patraque	OUI NON
25 J'ai plus souvent mal à la gorge	OUI NON
26 Je me sens nerveux, tendu, inquiet	OUI NON
27 Je supporte moins bien mon entraînement	OUI NON
28 Mon cœur bat plus vite qu'avant au repos	OUI NON
29 Mon cœur bat plus vite qu'avant à l'effort	OUI NON
30 Je suis souvent mal fichu	OUI NON
31 Je me fatigue plus facilement	OUI NON
32 J'ai souvent des troubles digestifs	OUI NON
33 J'ai envie de rester au lit	OUI NON
34 J'ai moins confiance en moi	OUI NON
35 Je me blesse facilement	OUI NON
36 J'ai plus de mal à rassembler mes idées	OUI NON
37 J'ai plus de mal à me concentrer dans mon activité sportive	OUI NON
38 Mes gestes sportifs sont moins précis, moins habiles	OUI NON
39 J'ai perdu de la force, du punch	OUI NON
40 J'ai l'impression de n'avoir personne de proche à qui parler	OUI NON
41 Je dors plus	OUI NON
42 Je tousse plus souvent	OUI NON
43 Je prends moins de plaisir à mon activité sportive	OUI NON

44 Je prends moins de plaisir à mes loisirs	OUI NON
45 Je m'irrite plus facilement	OUI NON
46 J'ai une baisse de rendement dans mon activité scolaire ou professionnelle	OUI NON
47 Mon entourage trouve que je deviens moins agréable à vivre	OUI NON
48 Les séances sportives me paraissent trop difficiles	OUI NON
49 C'est ma faute si je réussis moins bien	OUI NON
50 J'ai les jambes lourdes	OUI NON
51 J'égare plus facilement les objets (clefs, etc...)	OUI NON
52 Je suis pessimiste, j'ai des idées noires	OUI NON
53 Je maigris	OUI NON
54 Je me sens moins motivé, j'ai moins de volonté, moins de ténacité	OUI NON

Total de réponse oui :

Mettre une croix pour se situer entre ces deux extrêmes :

Ce dernier mois :

Mon Niveau de Performance est :

Mauvais <.....>Excellent

Je me fatigue :

Plus lentement <.....> Plus rapidement

Je récupère de mon état de fatigue :

Plus vite <> Plus lentement

Je me sens :

Très détendu <.....> Très anxieux

J'ai la sensation que ma force musculaire a :

Augmenté <.....> Diminué

J'ai la sensation que mon endurance a :

Augmenté <.....> Diminué

Fait à :

Par :

Le :/...../.....

(Signature et tampon du professionnel)

Annexe : Fiche examen clinique

Nom et prénom de l'athlète :

Date de naissance :

BILAN CARDIO-VASCULAIRE DE REPOS

	Debout	Couché
FC	mmHg	mmHg
TA diastolique	mmHg	mmHg
TA systolique	mmHg	mmHg

BILAN MORPHO METRIQUE

Poids	Kg
Taille	Cm
IMC	
% masse grasse	

Etat des vaccinations :

Bilan pulmonaire et thoracique :

Bilan ostéo-articulaire :

Autres (ORL, Gastro-entérologie, Dermatologie, Neurologie)

CONCLUSION

Présence de contre-indication à la poursuite du sport de haut niveau : **Oui** **Non**

Demande d'examen complémentaire **Oui** **Non**

Nature de l'examen complémentaire :

Fait à :

Le :/..... /.....

Par :

(Signature et tampon du professionnel)

Annexe : Fiche E.C.G. de repos

Nom et prénom de l'athlète :

Date de naissance :

Fréquence cardiaque

Fréquence cardiaque : bpm

Sinusale : **oui non**

Observation :

Arythmie : **oui non**

Observation :

Conduction Atriale

Onde P **oui non**

Observation :

Conduction Auriculo-ventriculaire

Durée PR : ms

Observation :

Repolarisation

Durée QT : ms

Observation :

Durée QT corrigée : ms

Aspect du segment ST :

Observation :

Conclusion

- contre-indication à la pratique du sport de haut niveau **oui** **non**

- Contre-indication temporaire à la pratique du sport de haut niveau dans l'attente des examens suivants (en clair) :

-

-

Contre-indication définitive **oui** **non**

Observation générale :

Fait à :

Le :/...../.....

Par :

(Signature et tampon du professionnel)

Annexe : Fiche bilan psychologique

Nom et prénom de l'athlète :

Date de naissance :

Observation générale (Si vous jugez nécessaire) :

Conclusion :

- | | |
|--|----------------|
| • Difficultés liées à l'activité sportive intensive | oui non |
| • Proposition d'un suivi | oui non |
| • Présence de contre-indication à la poursuite du sport de haut niveau | oui non |
| • Demande de contact avec le médecin fédéral | oui non |

Observation générale :

Fait à :

Le :/...../.....

Par :

(Signature et tampon du professionnel)

Questionnaire psychologique (à remplir par le sportif avant la consultation, revu avec le médecin en respectant la confidentialité)

A l'issue de l'entretien, chaque rubrique est évaluée comme satisfaisante ou non, aux yeux de l'évaluateur, vis-à-vis de l'état de santé psychologique du sportif (cocher la case correspondante).

Cotation : 1 : non satisfaisante 2 : moyennement satisfaisante 3 : satisfaisant 4 : très satisfaisante

	1	2	3	4
Sphère personnelle et familiale				
Environnement sportif - Qualité relationnelle avec le club - Qualité relationnelle avec son/sa partenaire (danse de couple)				
Vie scolaire, universitaire ou professionnelle				
Santé physique				
Vie sociale				

Psychopathologie (se référer au DSM4 ou au CIM10)

1. Suivi

	Oui	Non	Ne sais pas	Passé	En cours
Suivi pour antécédent psychologique					

Motif :

Traitements :

Professionnel impliqué (médecin, psychologue, psychiatre ...) :

2. Episodes dépressifs

	Oui	Non	Ne sais pas	Passé	En cours
Dépression mineure					
Dépression sévère					

☐ Passé : depuis plus de 6 mois ☐ En cours : depuis moins de 6 mois

3. Troubles anxieux

	Oui	Non	Ne sais pas	Passé	En cours
Troubles paniques					
Agoraphobie					
Troubles obsessionnels et compulsifs					
Anxiété généralisée (durée d'au moins 6 mois)					
Phobie sociale					

4. Suicide

	Oui	Non	Ne sais pas	Passé	En cours
Idées suicidaires					
Tentatives de suicide					

5. Troubles psychotiques

	Oui	Non	Ne sais pas	Passé	En cours
Idées délirantes/Hallucinations/Autres...					

6. Violences subies

	Oui	Non	Ne sais pas	Passé	En cours
Harcèlement et agressions verbales					
Harcèlement et agressions physiques					
Harcèlement et agressions sexuelles					

7. Violences portées

	Oui	Non	Ne sais pas	Passé	En cours
Auto-agressivité envers moi-même					
Hétéro-agressivité envers les autres					

8. Trouble du sommeil

	Oui	Non	Ne sais pas	Passé	En cours
Difficultés d'endormissement					
Réveils nocturnes					
Somnolences diurnes					

9. Usage de substances

	Oui	Non	Ne sais pas	Passé	En cours
Compléments nutritionnels					
Tabac					
Cannabis					
Alcool					
Substances visant à améliorer la performance					
Substances dopantes/masquantes (corticoïdes, diurétiques, laxatifs, anabolisants)					
EPO, insuline, hormone de croissance, amphétamines, PFC, transfusions...					
Substances psychoactives (opiacés, cocaïne, sédatifs, hypnotiques, hallucinogènes...)					

Annexe : Fiche bilan diététique

Nom et prénom de l'athlète :

Date de naissance :

Observation générale :

Troubles de l'alimentation (repérés par questionnaire diététique) :

Conseils diététiques donnés :

Nécessite un suivi diététique **oui** **non**

Conclusion :

Fait à :

Le :/..... /.....

Par :

(Signature et tampon du professionnel)

Questionnaire alimentaire (à remplir par le sportif avant la consultation de médecine du sport)

Suivez-vous un régime particulier ? Non Oui

Végétarien ? Végétalien (vegan) ? Flexitarien ? Autres (hypocalorique, paléo ...)

Quelle quantité buvez-vous chaque jour ou chaque semaine en moyenne : (Préciser en litres ou en nombre de verres par jour ou par semaine)

Eau : Soda (dont boissons énergisantes):..... Lesquels :

Jus de fruits :..... pressé ? pur jus ? nectar ?

Vin : Bière : Autres alcools : Lesquels :

Café :..... Thé :..... Tisane :

Combien de fois par jour, par semaine ou par mois consommez-vous : (Préciser /j ou /semaine ou /mois)

De la viande (y compris jambon)..... Lesquelles.....

Mode de cuisson : (dans le beurre, la margarine, huile, ou sans graisse)

Du poisson :Lesquels ?Mode de cuisson :

Des œufs :Mode de cuisson :

De la charcuterie (pâté, saucisson, ...) ou quiche, pizza, friand, chips.....

Des produits laitiers :

Lait (écrémé, ½ écrémé, entier).....

Lait de chèvre : Autre (lait de soja par ex.)

Fromages : Lesquels ?

Yaourts : Lesquels ? (naturels, sucrés, aux fruits).....

Crèmes desserts : Lesquelles ? (Danette, flan, Viennois,...).....

Des céréales : Lesquelles ? (au petit-déjeuner par ex.).....

Du pain..... Lequel (pain blanc, pain complet, autre...).....

Des féculents (pâtes, riz, pommes de terre).....

Des lentilles, haricots blancs, pois chiche, fèves.....

Des fruits :

Des légumes cuits:.....

Des crudités et de la salade : (préciser l'assaisonnement; si vinaigrette, quelle huile ?)

Des fruits secs ?.....Lesquels ?

Des pâtisseries (gâteaux, sucreries, barres chocolatées) :

Des viennoiseries (croissants, pains au chocolat, ...).....

Combien de fois/semaine allez-vous au restaurant ? ...(.Préciser Fast-food, pizzeria, kebab, burger ..)

Prenez-vous des compléments alimentaires ? OUI/NON Lesquels ?.....

Questionnaire (à remplir par le sportif avant la consultation de médecine du sport)

Questionnaire nutritionnel EAT-26.

1 - Je suis terrifié(e) à l'idée d'être trop gros(se).

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

2 - J'évite de manger quand j'ai faim.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

3 - Je suis trop soucieux(se) de la nourriture.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

4 - J'ai fait des excès alimentaires au cours desquels je pensais ne pas pouvoir m'arrêter.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

5 - Je coupe ma nourriture en petits morceaux.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

6 - J'ai conscience de la valeur calorique des aliments que je mange.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

7 - J'évite particulièrement les aliments tels le sucre, le pain ou les pommes de terre

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

8 - J'ai l'impression que les autres préféreraient que je mange davantage.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

9 - Je vomis après avoir mangé.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

10 - Je me sens très coupable après avoir mangé.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

11 - Le désir d'être plus mince me préoccupe.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

12 - Quand je me dépense physiquement il me vient à l'idée que je brûle des calories.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

13 - Les autres pensent que je suis trop mince.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

14 - Je suis préoccupé(e) par le fait d'avoir trop de graisse dans le corps.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

15 - Je prends plus de temps que les autres à prendre mes repas.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

16 - J'évite de manger des aliments trop sucrés.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

17 - Je mange des aliments diététiques.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

18 - J'ai l'impression que la nourriture domine ma vie.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

19 - Je parle volontiers de mes capacités à contrôler mon alimentation.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

20 - J'ai l'impression que les autres me poussent à manger.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

21 - Je consacre trop de temps et pense trop à la nourriture.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

22 - Je me sens mal à l'aise après avoir mangé des sucreries.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

23 - Je m'oblige à me mettre à la diète.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

24 - J'aime que mon estomac soit vide.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

25 - Je déteste essayer de la nouvelle nourriture riche en calories.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

26 - J'ai envie de vomir après les repas.

Toujours (3) Très souvent (2) Souvent (1) Quelquefois (0) Rarement (0) Jamais (0)

Interprétation

≤ 19 Score faible

≥ 20 Score élevé, possible trouble du comportement alimentaire

Annexe

CONVENTION INDIVIDUELLE DANSEU(SE)R DE HAUT NIVEAU année 2022

Préambule :

Il apparaît opportun de formaliser les relations entre la Fédération Française de Danse et ses danseuses et danseurs de haut niveau. Une convention personnalisée, portant la signature du Directeur Technique National et de l'athlète ou son représentant légal, constitue un engagement réciproque pour une durée déterminée. L'appartenance à un collectif de préparation et/ou de compétition de l'Equipe de France est soumise à la réception de ladite convention dûment signée et paraphée à chaque page et accompagnée des documents dûment renseignés auxquels elle fait référence. Elle est par ailleurs indispensable à toute demande d'aide personnalisée et à la participation aux épreuves de sélection des équipes de France.

En référence au préambule ci-dessus, il est convenu et arrêté ce qui suit entre,

La Fédération Française de Danse (FFDanse), association régie par la loi de 1901 dont le siège social est situé au 20, rue St Lazare – 75009 PARIS,

représentée par le Directeur Technique National (DTN) M. Richard OZWALD d'une part,

Et la danseuse ou le danseur :

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....

Code postal : VILLE :

Numéro de licence de la saison en cours :

Club :

S'il est mineur, représenté par Mlle, Mme, M. :

NOM : Prénom :

en qualité de :

d'autre part,

TITRE 1 : Dispositions générales

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre général dans lequel s'intègre la danseuse ou le danseur inscrit sur les listes ministérielles en référence aux textes législatifs et réglementaires régissant le sport de haut niveau, ainsi que celle ou celui qui intègre une équipe de France. Elle permet, au travers de l'identification de projets selon la procédure ci-après, la mise en œuvre éventuelle d'aides personnalisées en vue d'aider spécifiquement à la performance.

Article 2 – Obligation de licence

L'athlète devra être titulaire d'une licence D de la Fédération Française de DANSE durant toute la durée de la convention.

Article 3 - Les signataires de cette convention reconnaissent et approuvent l'ensemble des articles de la « Charte du sport de haut niveau » dont ils déclarent avoir pris connaissance.

Article 4 – Obligation de couverture sociale

Tout membre d'une équipe de France ou d'un collectif de préparation à une équipe de France doit justifier d'une couverture de protection sociale à jour en fournissant une copie de tout document pouvant en attester. En cas de difficultés, il en informera le DTN. Les athlètes mineurs fourniront une autorisation d'intervention chirurgicale signée de leurs parents ou représentants légaux.

Article 5 – Engagements de l’athlète de haut niveau

Remplir et mettre régulièrement à jour la base de données des sportifs de haut niveau du Ministère des sports (MS) à l’aide de leur numéro SHN et de leur mot de passe, fournis par la FFDANSE ou par la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) sur l’extranet du ministère chargé des Sports.

Article 6 - L’athlète complètera les éventuelles fiches annexées (renseignements, autorisations...) pour les remettre à la FFDANSE en même temps que cette convention.

Article 7 – Durée de la convention

Cette convention prend effet à la date de signature pour une durée de douze mois maximum à échéance de la saison sportive en cours. Elle peut être prolongée si une compétition internationale de référence plus tardive est inscrite au calendrier.

Article 8 – Destinataires de la convention

La convention est adressée pour information :

- Au président de club
- Au président du Comité Régional
- A l’Agence Nationale du Sport

TITRE 2 : Structure d’entrainement et sélections nationales

Article 9 – Dans une logique d’entraînement de haut niveau correspondant aux objectifs sportifs attendus par la FFDANSE et formalisé dans le Projet de Performance Fédéral, le DTN peut autoriser l’accès de l’athlète dans une structure du MJS (INSEP, CREPS). Celui-ci devra alors respecter le règlement intérieur de la structure d’accueil.

Article 10 – Sélections nationales

Les sélections nationales en vue de leur participation aux compétitions internationales sont proposées par le comité de sélection et validée par le Directeur Technique National. L’athlète signataire de la présente convention s’engage à honorer les sélections internationales pour lesquelles il est pressenti pour représenter la FFDANSE. Par conséquent, sa présence est obligatoire pour toutes actions entrant dans le cadre de cette sélection.

Article 11 – Entraînement, préparation

L’athlète s’engage à respecter la planification de l’entraînement qui aurait été formalisée dans le cadre de son projet sportif avec la direction technique nationale.

Article 12 – Absence

En cas d’absence ou d’empêchement, l’athlète sélectionné doit aviser lui-même, ou à travers son club, le Directeur Technique National. Celui-ci alors peut saisir le médecin fédéral ou celui des équipes de France pour qu’il s’assure de l’état de l’athlète par tous moyens et de lui en rendre compte.

Article 13 - Le bizutage est interdit. Il est défini dans le code pénal comme étant le fait pour une personne d’amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. Les responsables de l’encadrement sont dans l’obligation d’aviser

sans délai le Procureur de la République d'un délit de bizutage, même en l'absence de dépôt de plainte. Les textes de loi en vigueur s'appliquent alors.

Article 14 - Le directeur technique national désigne pour chaque équipe de France un chef d'équipe, qui sera responsable de ladite équipe lors des compétitions et des regroupements. Il managera et coordonnera l'organisation du groupe d'encadrement technique et des compétiteurs dans l'intérêt du collectif.

TITRE 3 : Aides personnalisées

Article 15 – Bénéficiaires des aides

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention individuelle, l'athlète de haut niveau inscrit sur une liste ministérielle Elite, Senior ou Relève peut percevoir des aides personnalisées de haut niveau négociées dans le cadre du Contrat de Performance avec l'Agence Nationale du Sport relatives a :

- L'accès à une pratique de haut niveau
- Un soutien à son projet de formation et/ou d'insertion professionnelle.

Pour cela l'athlète doit être exempt de dette arriérée à l'égard de la FFDANSE.

Article 16 – Confidentialités

La FFDANSE s'engage à respecter la confidentialité des informations requises dans le cadre de la présente convention.

L'athlète s'engage à conserver la confidentialité des détails des mesures d'aides dont il pourrait bénéficier de la part de la FF danse.

TITRE 4 : Suivi socio/professionnel

Article 17 - La FFDANSE assure le rôle de coordination en matière de suivi social et professionnel du sportif. Elle accompagne le sportif dans la mise en place de son parcours scolaire et professionnel. Le correspondant fédéral du suivi socioprofessionnel s'engage à recevoir en rendez-vous les sportifs et à leur remettre un recueil d'information sur sollicitation. Le sportif s'engage à informer la DTN de son programme de formation et/ou de son projet d'orientation professionnelle, et de mettre tout en œuvre pour concilier son projet sportif et ses objectifs de formation à long terme.

TITRE 5 : Suivi médical

Article 18 – Surveillance Médical Réglementaire

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) des sportifs de haut niveau est obligatoire, elle est préalable à toute sélection en équipe de France. Quiconque ne respecterait pas le calendrier et les règles définies par la FFDANSE incluant le dispositif de lutte contre le dopage verrait sa sélection invalidée de fait.

La FFDANSE prend en charge l'ensemble des prestations facturées par le corps médical dans le cadre de cette surveillance médicale réglementaire des athlètes de haut niveau (listes Elite, Senior et Relève).

Les sportifs de haut niveau de la FFDANSE s'engagent à respecter les règlements médicaux fédéraux et tout texte spécifique en la matière. Ils sont tenus d'être à jour en matière de surveillance médicale réglementaire, de se soumettre aux examens médicaux préventifs réglementaires et de donner toute information utile en ce domaine au médecin désigné par la FFDANSE. Le non-respect de l'obligation de la surveillance médicale des athlètes inscrits sur les listes ministérielles exposerait celui qui ne serait pas à jour à son retrait des listes ministérielles l'année suivante.

Article 19 – Dopage

La FFDANSE s'engage, dans le cadre de son Projet Fédéral de prévention du dopage et des conduites dopantes, à diffuser toute information concernant la réglementation et les actions de prévention prévues pour la lutte anti-dopage. Par l'intermédiaire de la

commission médicale ou de l'encadrement médical fédéral, elle apporte réponse à toutes les questions posées par les athlètes sur ce sujet. Les sportifs de haut niveau de la FFDANSE s'engagent notamment à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention sur l'initiative de la FFDANSE ou de l'AFLD, du mouvement sportif ou de l'état. Ils devront avoir réalisé et certifié l'auto-formation proposée par l'AMA sur la plateforme ADEL. D'une manière générale, les athlètes doivent se conformer aux dispositions contenues dans le code mondial antidopage et appliquées par les organismes de lutte contre le dopage notamment l'AFLD. Leur localisation, soumise au code en vigueur, est incontournable et ils acceptent de se soumettre à tout contrôle entrant dans le cadre dudit code.

Article 20 - En cas de blessure, l'athlète de haut niveau s'engage à informer systématiquement le médecin des équipes de France. En cas de traitement, il s'engage à remplir la fiche de demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).

TITRE 6 : Droit à l'image, promotion

Article 21 - Assurer jusqu'à 4 interventions pour la FFDANSE.

Article 22 - Le sportif s'engage à :

- Faire état à la FFDANSE de ses conventions personnelles en cours ou en instance de signature avec les sponsors et partenaires, pour la durée de la saison sportive,
- Ne pas conclure de convention de quelque nature que ce soit, dans le cadre d'une sélection nationale, avec des entreprises ou organismes quelconques dont le nom, les produits et/ou les services qu'ils fabriquent ou commercialisent sont en concurrence avec les partenaires de la FFDANSE,
- A respecter les réglementations fédérales en vigueur pour ce qui concerne le marquage publicitaire des tenues vestimentaires.

- Être présent lors des conférences de presse et/ou toute action de la FFDANSE demandées par le DTN, à l'heure et dans la tenue indiquée par la FFDANSE.
- Assurer, lors des actions de la FF Danse auxquelles l'athlète participe, la diffusion sur les réseaux sociaux de la communication de la FFDanse concernant ces actions.

Article 23 - Le sportif dispose de droits relatifs à l'utilisation de son image personnelle, sous réserve du respect des dispositions ci-après :

La FFDANSE dispose des droits exclusifs d'exploitation de l'image de l'Équipe de France à l'occasion de l'activité sportive de celle-ci et pour la promotion de cette dernière. À cet effet, la FFDANSE ainsi que ses partenaires sont autorisées par l'athlète à reproduire et représenter par tous procédés et sur tous supports, le nom, l'image et la voix du sportif que ce soit en équipe ou en individuel. Tout contrat individuel ne pourra être opposé à la FFDANSE.

TITRE 7 : Sanctions ou litige

Article 24 - En cas de désaccord relatif à l'interprétation de la convention, la FFDANSE et l'athlète chercheront un accord à l'amiable. Si le litige persiste, les différentes parties pourront utiliser les procédures disciplinaires fédérales et légales en vigueur. Les différents niveaux d'examen de la requête sont les suivants :

- Une rencontre amiable avec le président de la FFDANSE et le DTN (ou leurs représentants)
- La commission nationale de discipline de la FFDANSE (selon la nature des faits ou le point de litige) (ensuite devant organe de première instance)
- En fonction des litiges, la chambre arbitrale du sport du CNOSF ou les tribunaux compétents (autorité disciplinaire compétente).

Principaux textes de référence sur lesquels s'appuie la convention athlète de haut niveau / FFDANSE :

Code du sport

Code mondial antidopage

Loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs

Loi n° 2008-650 du 3 juillet 2008 relative à la lutte contre le trafic de produits dopants

Ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000 relative à la partie législative du code de la santé publique Charte du sport de haut niveau

Instruction N° 95-012 JS du 16 janvier 1995 (Direction des Sports, sous-direction du Sport de Haut Niveau et de la Vie Fédérale)

Instruction N° 09-123 - 5 octobre - La prévention et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations dans le sport

Arrêté du 11 février 2004 abrogé par l'arrêté du 28 février 2008 fixant la nature et la périodicité des examens médicaux prévus aux articles

L. 3621-2 et R. 3621-3 du code de la santé publique

Statut et règlement de la FFDANSE.

Fait à :, le :

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "je m'engage à respecter tous les termes de cette convention ")

L'athlète de haut niveau :

(Pour les athlètes mineurs) Les représentants légaux :

Richard OZWALD,

Le directeur technique national :